



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe – Communauté de Communes du Haut-Limousin-en-Marche – Département de la Haute-Vienne (87)

Date : version modifiée au 10 septembre 2024

Confidentialité : document confidentiel

Interlocuteur : Simon GRANDCOIN

Table des matières

1. PREAMBULE..... 4

1.1. L’ENERGIE SOLAIRE, UNE ENERGIE PROPRE ET RENOUVELABLE4

1.2. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE WPD4

1.3. REGLEMENTATIONS APPLICABLES4

1.3. METHODOLOGIE GENERALE DE L’ETUDE D’IMPACT.....5

1.4. DEFINITION DES AIRES D’ETUDE5

2. DESCRIPTION DU PROJET 6

2.1. SITUATION DU PROJET.....6

2.2. DESCRIPTION DES ELEMENTS DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE.....8

2.3. LES GRANDES ETAPES DU PROJET10

3. ANALYSE DE L’ETAT INITIAL DU SITE D’IMPLANTATION DU PROJET 11

3.1. ETAT ACTUEL DU SITE, AVANT LE PROJET11

3.2. LES ABORDS DU PROJET12

3.3. LE MILIEU PHYSIQUE14

3.4. LE MILIEU NATUREL14

3.5. LE MILIEU HUMAIN17

3.6. PAYSAGE ET PATRIMOINE18

3.7. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES19

4. EVITEMENT DES SECTEURS SENSIBLES ET CHOIX D’IMPLANTATION DU PROJET..... 20

4.1. SCENARIO INITIAL.....20

4.2. UN EVITEMENT COMPLEMENTAIRE A LA SUITE DE LA RENCONTRE AVEC LA DDT.....21

5. EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET 22

5.1. LES EFFETS POSITIFS DU PROJET.....22

5.2. IMPACTS – MILIEU PHYSIQUE22

5.3. IMPACTS – MILIEU HUMAIN.....22

5.4. IMPACTS – MILIEU PAYSAGER ET CULTUREL.....23

5.5. IMPACTS – MILIEU NATUREL25

5.6. IMPACTS – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES30

6. MISE EN PLACE DE MESURES D’EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION (ERC) 31

7. COMPATIBILITES DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D’URBANISME ET ARTICULATION AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES 33

8. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D’AUTRES PROJETS CONNUS 34

7.1. ANALYSE DES EFFETS CUMULATIFS34

7.2. ANALYSE DES EFFETS CUMULES34

9. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 35

10. AUTEURS DE L’ETUDE D’IMPACTS ET DES ETUDES QUI ONT CONTRIBUE A SA REALISATION 37

11. CONCLUSION 38

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synoptique du projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe..... 8

Tableau 2 : Evolution du scénario initial 21

Tableau 3 : Synthèse des impacts sur le milieu physique 22

Tableau 4 : Synthèse des impacts sur le milieu humain..... 22

Tableau 5 : Synthèse des impacts sur le paysage..... 25

Tableau 6 : Flore et Habitats naturels - Phase travaux..... 25

Tableau 7 : Flore et Habitats naturels - Phase exploitation 26

Tableau 8 : Entomofaune - Phase travaux 26

Tableau 9 : Entomofaune - Phase exploitation.....26

Tableau 10 : Oiseaux - Phase travaux26

Tableau 11 : Oiseaux - Phase exploitation27

Tableau 12 : Amphibiens - Phase travaux.....28

Tableau 13 : Amphibiens - Phase exploitation28

Tableau 14 : Reptiles - Phase travaux.....28

Tableau 15 : Reptiles - Phase exploitation.....28

Tableau 16 : Mammifères terrestres - Phase travaux28

Tableau 17 : Mammifères terrestres - Phase exploitation29

Tableau 18 : Chauves-souris - Phase travaux29

Tableau 19 : Chauves-souris - Phase exploitation29

Tableau 20 : Niveau d’impacts bruts – Risques technologiques30

Tableau 21 : Synthèse des mesures liées à l’environnement physique31

Tableau 22 : Synthèse des mesures liées à l’environnement naturel31

Tableau 23 : Synthèse des mesures liées au milieu humain32

Tableau 24 : Synthèse des mesures liées aux risques naturels32

Liste des figures

Figure 1 : Schéma de principe sur le déroulé de l’étude d’impact environnemental mis en place5

Figure 2 : Carte de localisation générale du projet6

Figure 3 : Localisation du projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe et définition des aires d’étude7

Figure 4 : Fonctionnement générale d'une centrale photovoltaïque (Loir-et-Cher-Gouv, s.d.).....8

Figure 5 : Plan de masse de la centrale photovoltaïque de Saint-Ouen sur Gartempe.....9

Figure 6 : Photographies d'ensemble du site d'étude (Source : Auddicé)11

Figure 7 : Photographies d’ensemble des abords du site d’étude (Source : Auddicé)12

Figure 8 : État actuel du site d'étude et de ses abords (Source : Auddicé)13

Figure 9 : Coupe topographique de l'aire d’étude éloignée14

Figure 10 : Vue depuis l'entrée principale du site (Source Auddicé)14

Figure 11 : Astérocarpe blanchâtre (Photographie prise sur site – Auddicé)15

Figure 12 : Grand capricorne (Source : C. FOURREY).....15

Figure 13 : Tarier pâtre (Source : G. GIRAudeau).....15

Figure 14 : Grenouille verte (Photographie prise sur site – Auddicé)15

Figure 15 : Lézard à deux raies (Photographie prise sur site – Auddicé)15

Figure 16 : Hiérarchisation des enjeux écologiques globaux.....16

Figure 17 : Répartition des cultures autour du site (RPG 2022)17

Figure 20 : Vue depuis la sortie du lieu-dit "Luchapt" (Source : Auddicé)18

Figure 23 : Scénario n°2 - Evolution du design21

Figure 23 : Vue depuis le nord du site – état projeté (Source : Auddicé)23

Figure 31 : Vue depuis l'est du site - état projeté (Source : Auddicé)24

Glossaire

AC : Courant alternatif (*alternating current*). Il peut être monophasé ou triphasé.

AIE : Agence Internationale de l'Energie

C. Env. : Code de l'environnement

CRPM : Code rural et de la pêche maritime

C. Urb. : Code de l'urbanisme

DC : Courant continu (*direct current*).

DDT : Direction Départementale des Territoires, service déconcentré de l'État rattaché à la Préfecture.

Emprise cadastrale : Emprise de toutes parcelles prises à bail correspondante au projet.

Emprise du projet : Ensemble des éléments du projet. Elle est incluse dans l'emprise cadastrale. Elle se dissocie de l'emprise clôturée car certains éléments tels que l'accès au site, le poste de livraison, ou une piste se trouvent parfois en dehors de la zone clôturée.

Emprise clôturée : Surface à l'intérieur des clôtures du projet. Elle est incluse dans l'emprise du projet.

Emprise d'implantation des panneaux ou calepinable : Zone sur laquelle des tables photovoltaïques peuvent être placée. Elle est incluse dans l'emprise clôturée nécessairement.

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat. Créé en 1988 par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), il rassemble 195 États membres. Lieu d'expertise synthétisant l'état des connaissances sur le changement climatique et le rôle de l'activité humaine, le GIEC publie des rapports scientifiques sur lesquels s'appuient les États pour trouver des accords dans la lutte contre le réchauffement. En 2007, le GIEC reçoit le prix Nobel de la paix conjointement avec l'ancien vice-président américain Al Gore.

GCR : Taux de recouvrement du sol (*Ground Coverage Ratio*). Il est le rapport entre la surface des tables projetées et une emprise de référence, le plus généralement l'emprise clôturée.

PDL : Poste de Livraison.

PPRI : Plan de prévention des Risques d'Inondation.

PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels.

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques.

PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt.

PS : Poste Source du gestionnaire réseau

PSP : Poste source privé côté wpd pour les raccordements sur le réseau HTB.

PTR : Poste de Transformation.

Puissance installée : Puissance totale de l'installation au niveau des modules photovoltaïques dans les conditions standard de températures, dite STC. Elle est exprimée en mégawatt crête (MWc).

Puissance en sortie d'onduleur : Puissance nominale cumulée de l'ensemble des onduleurs. Elle est exprimée en méga volt-ampère (MVA).

Puissance de raccordement : Puissance d'injection maximum déclarée au gestionnaire de réseau lors de la demande de raccordement. Elle est exprimée en mégawatt (MW). (Application d'un cos phi de 0,9 par rapport à la puissance apparente en sortie d'onduleur.)

Liaison privée : Liaisons électriques reliant plusieurs parcelles d'un même projet en passant par des parcelles ou voies routières qui ne font pas nécessairement partie de l'emprise du projet.

RPD : Réseau Public de Distribution d'électricité. Ce réseau, dont le principal gestionnaire est la société publique ENEDIS, assure la distribution de l'électricité grâce à des lignes dont la tension est comprise entre 400V et 33 000 V appelées lignes « HTA ».

RPT : Réseau Public de Transport d'électricité. Ce réseau, dont le gestionnaire est la société publique RTE, assure le transport de l'électricité sur les lignes dont la tension est supérieure à 50 000 V appelées lignes « HTB ».

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Surface des tables : Surface totale des modules photovoltaïques. Elle est calculée en multipliant le nombre de modules et la surface d'un module (Longueur x largeur).

Surface des tables projetées : Surface des tables projetées à l'horizontal du sol. Elle renseigne du recouvrement des tables sur le terrain.

Taux surfacique des tables : Ratio entre la surface des tables et l'emprise cadastrale du projet. Ce coefficient lie la puissance installée par rapport à l'emprise cadastrale, ce qui donne un indicateur d'implantation photovoltaïque lors de la prise en compte de contraintes externes : environnementales, techniques, agricoles, servitudes, etc.

ZIP : Zone d'Implantation Potentielle

1. PREAMBULE

Le projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe concerne l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol de 2,20 ha (surface clôturée) sur une emprise maîtrisée de 4,44 ha. Il est situé sur une ancienne carrière à Saint-Ouen-sur-Gartempe, commune membre de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche située dans le département de la Haute-Vienne (87). Le choix de ce site s'inscrit dans la volonté d'investir prioritairement les terrains dégradés par d'anciennes activités industrielles pour y déployer des installations photovoltaïques. Ce site présente également différents atouts : peu visible, disposant d'une bonne irradiation ainsi qu'un accès facile.

Ce projet est le fruit de plusieurs mois de travail, afin de prendre en compte au mieux les sensibilités environnementales du site, et de laisser toute la place nécessaire à la concertation, notamment avec les administrations. Ce travail a permis d'optimiser le projet proposé ici, pour qu'il s'intègre au mieux à l'environnement du site, tout en permettant les meilleures conditions de production d'énergie renouvelable.

1.1. L'énergie solaire, une énergie propre et renouvelable

Le développement des énergies renouvelables représente un enjeu mondial dans la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, l'énergie solaire, propre et renouvelable, permet une production d'électricité significative et devient une alternative intéressante aux énergies fossiles.

De plus, en comparaison aux autres énergies renouvelables, l'énergie solaire bénéficie de la ressource la plus stable et la plus importante. Ainsi, le Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) annonce des objectifs à atteindre de 35,6 à 44,5 GW pour la filière photovoltaïque d'ici 2028.

Au 31 décembre 2023, la puissance installée était de :

- ✓ 19 GW en France ;
- ✓ 4 489 MW en Nouvelle-Aquitaine, région du projet.

Le présent projet de parc photovoltaïque au sol s'inscrit dans cette démarche de développement des énergies renouvelables.

1.2. Le projet photovoltaïque de wpd

Producteur indépendant d'électricité d'origine renouvelable depuis 1996, le groupe wpd a construit plus de 5 600 MW de production électrique d'origine renouvelable et emploie aujourd'hui plus de 2 800 personnes dans 28 pays. Présent en Europe, en Asie, et en Amérique, le groupe wpd est un acteur mondial majeur de la production d'électricité d'origine renouvelable, avec un vaste portefeuille de projets réalisés, en cours de réalisation ou en développement, basés sur quatre continents

wpd est un acteur engagé, garantissant des projets d'énergies renouvelables harmonieux, travaillant en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les communes, les services de l'Etat, la population, les associations locales, les bureaux d'études et les propriétaires de terrain.

wpd solar France est actif depuis 2017 et s'attache à développer, construire, financer et exploiter des projets solaires au sol dans le plus grand respect de l'environnement. Le groupe avance main dans la main avec les acteurs des territoires afin de construire une offre sur mesure, répondant aux enjeux et aux spécificités de chacun des territoires, en intégrant très en amont les associations de protection de l'environnement, les acteurs socioéconomiques et la population.

Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de projets en cours de développement supérieur à 1 040 MW équivalent à plus de 91 projets, dont les premiers projets devraient voir le jour à horizon 2024. Présent sur tout le territoire, wpd solar France est présent au plus près de ses projets.

La société SAS Energie Saint-Ouen-sur-Gartempe, filiale à 100 % de wpd solar GmbH et société sœur de wpd solar France, est la société de projet constituée pour le projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe.

1.3. Règlements applicables

Code de l'Urbanisme

Le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 a modifié le Code de l'urbanisme et a introduit des dispositions spécifiques aux « ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol ». Dans le cas d'une puissance supérieure à 1MWc, le projet est soumis à permis de construire.

Le projet présenté dans ce dossier est soumis à permis de construire.

Étude d'incidence Natura 2000

La zone d'étude du projet se localise en dehors des zones Natura 2000. Néanmoins, le **site Natura 2000** « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » (code FR7401147) est situé à 1,9 km au sud-ouest du projet.

Une analyse détaillant l'impact du projet sur le site Natura 2000 est présentée dans l'évaluation des incidences Natura 2000

Loi sur l'eau

Le projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe n'est pas soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Article L214-1 du Code de l'Environnement).

Le projet présenté dans ce dossier n'est pas soumis à la procédure au titre de la loi sur l'eau.

Autorisation préalable de défrichement

Aucune installation (permanente et temporaire) n'est envisagée à la place des boisements, haies, bosquets existants. Ainsi, aucun défrichement n'est envisagé, ni pour les besoins du chantier, ni pour les besoins de l'exploitation du parc.

Le projet présenté dans ce dossier n'est pas soumis à autorisation préalable de défrichement.

Code rural

Le site d'étude n'est pas inscrit au Registre parcellaire graphique (RPG) de 2019 et n'a connu aucune activité agricole dans les 5 années précédant le dépôt de permis de construire. De plus la surface prélevée par le projet sera inférieure à 5 ha.

Le projet présenté dans ce dossier ne fait pas l'objet d'une étude préalable agricole.

1.3. Méthodologie générale de l'étude d'impact

L'étude d'impact est une analyse scientifique et technique qui permet d'appréhender les conséquences futures d'un projet sur l'Environnement (et en particulier sur les milieux physique, naturel, humain et paysage) qui l'accueille.

L'étude d'impact est de la responsabilité du maître d'ouvrage (wpd solar France). Elle doit donc s'attacher à retranscrire toute la démarche d'évaluation environnementale mise en place par le maître d'ouvrage, avec pour mission l'intégration des préoccupations environnementales dans la conception de son aménagement. Le Code de l'Environnement (article R.122-5) prévoit le contenu précis de l'étude d'impact.

La conduite de l'étude d'impact est progressive et itérative, requérant de nombreux échanges entre les concepteurs du projet, l'administration et l'équipe chargée de l'étude d'impact qui identifiera les impacts de chaque solution et les analysera.

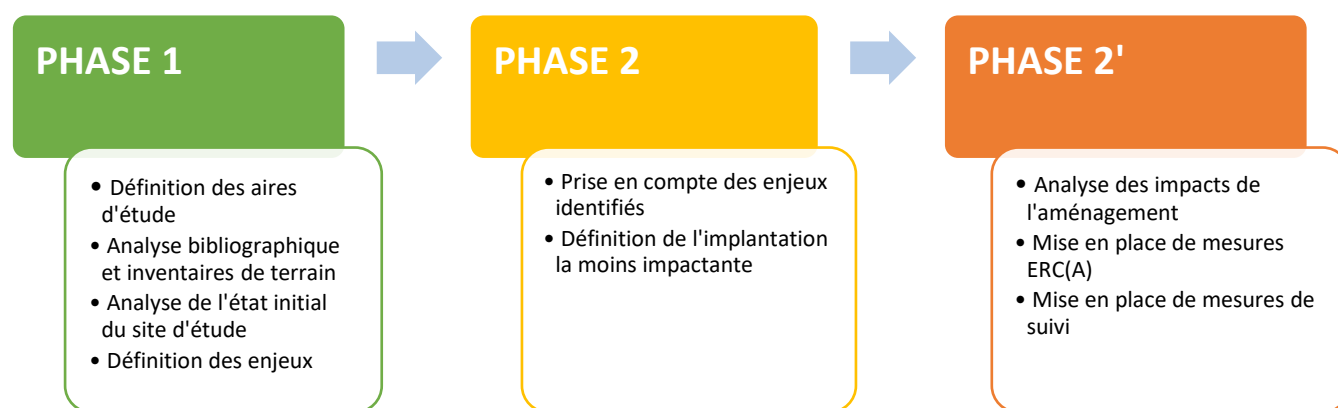


Figure 1 : Schéma de principe sur le déroulé de l'étude d'impact environnemental mis en place

1.4. Définition des aires d'étude

L'objectif de la définition des aires d'étude est de qualifier les enjeux du projet sur l'environnement, en fonction des incidences de la mise en place d'un parc photovoltaïque sur un territoire donné. Chaque aire d'étude est propre à chaque projet et, au sein même de l'étude d'impact, propre à chaque thématique physique, naturelle, humaine et paysagère.

Au vu des caractéristiques paysagères locales, l'**aire d'étude élargie** autour de la zone d'étude a été délimitée de manière à intégrer tous les aménagements et toutes les composantes de l'environnement liées au site. Elle est affinée sur la base des éléments physiques du territoire ou sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables. Celle-ci est comprise dans un rayon allant de 3 à 5 km de la ZIP du projet. Au-delà de ce rayon d'étude, le projet photovoltaïque ne sera pas perceptible.

L'**aire d'étude rapprochée** s'appuie principalement sur les zones accessibles et fréquentées à savoir les axes routiers et les habitations les plus proches. Elle correspond également à la zone de composition paysagère. Aussi cette aire s'inscrit dans un rayon d'environ 2 km de la ZIP.

Enfin, l'**aire d'étude immédiate** correspond à un périmètre situé à 500 m de la ZIP. Elle permet de prendre en compte les divers activités (industrielles, agricoles, etc.) et réseaux (transport, énergie, etc.) jouxtant la ZIP et fait l'objet de l'étude relative aux continuités écologiques locales.

La **ZIP** (ou zone d'implantation potentielle) couvre une superficie de 4,44 hectares. Il s'agit de l'aire de référence où le projet peut potentiellement s'implanter. L'état initial y est réalisé de manière approfondie.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Situation du projet

Le site d'étude est situé sur la commune de **Saint-Ouen-sur-Gartempe**, dans le département de la **Haute-Vienne (87)**, au sein de la **communauté de communes du Haut Limousin en Marche**.

Le site d'étude se trouve à une distance (à vol d'oiseau) d'environ :

- ✓ 40 km au nord-ouest de Limoges, chef-lieu du département ;
- ✓ 6 km au nord-est de Bellac, une des sous-préfectures de Haute-Vienne.

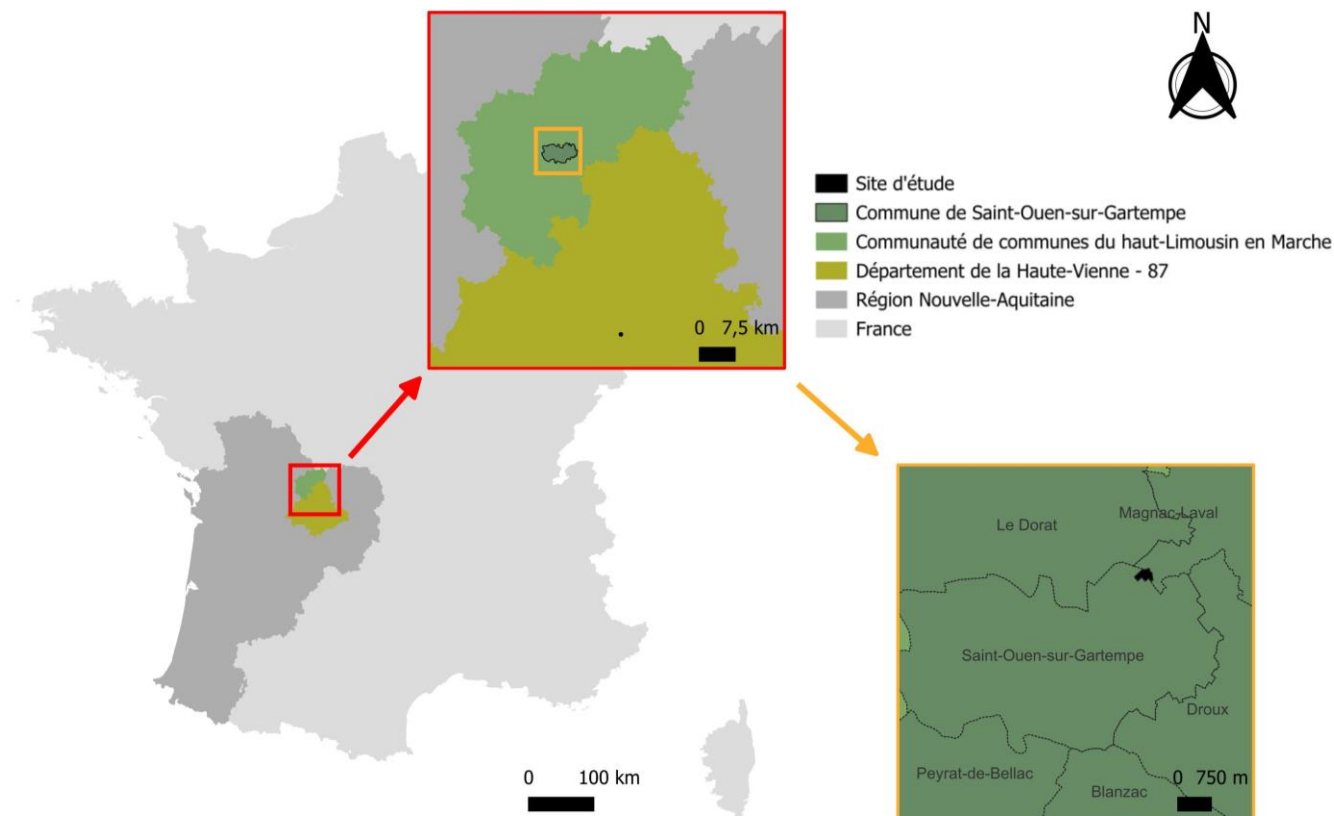


Figure 2 : Carte de localisation générale du projet

Plus concrètement, le site d'étude se situe à 4.2 km au nord-est du village de Saint-Ouen-sur-Gartempe. Les abords immédiats du site d'étude ne sont pas urbanisés et sont principalement constitués de champs et de routes communales. Les hameaux « Luchapt » et la « Barrière » sont recensés au nord-est de la zone d'étude.

Projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)

Aires d'étude

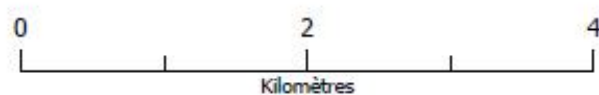


Aires d'étude :

-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2 km)
-  Aire d'étude éloignée (5 km)

Limites administratives :

-  Limites communales
-  Limites départementales



1:45 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

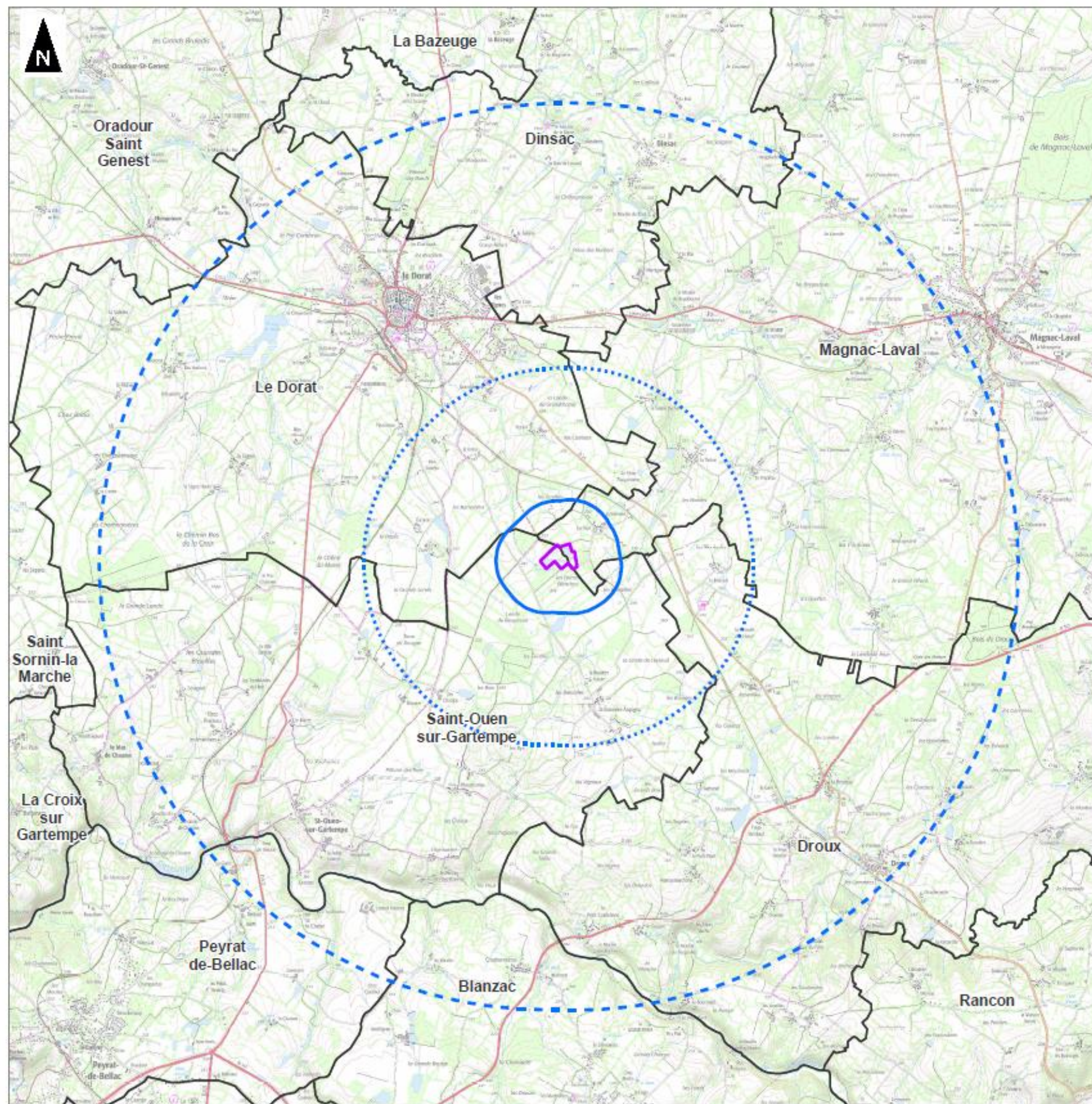


Figure 3 : Localisation du projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe et définition des aires d'étude

2.2. Description des éléments du parc photovoltaïque

Le parc photovoltaïque au sol, d’une puissance totale d’environ 2,61 MWc, sera installé au sein d’une surface globale clôturée d’environ 2,22 ha.

Les panneaux photovoltaïques sont composés de plusieurs cellules photovoltaïques. Une cellule photovoltaïque est un semi-conducteur qui génère un courant sous l’effet de la lumière (photons). La surface totale de panneaux est de 12 480 m².

La technologie des modules utilisés est dite « bifaciale ». A la différence de panneaux dits « classiques », les modules solaires bifaciaux sont composés d’une vitre en verre sur la face avant et arrière des panneaux photovoltaïques permettant ainsi de capter la lumière du soleil des deux côtés :

- ✓ La face avant est orientée et inclinée de façon à capter les rayons incidents du soleil ;
- ✓ La face arrière capte la lumière des rayons du soleil qui est réfléchié grâce à l’albédo du sol.

Ces panneaux sont assemblés par groupe sur des structures porteuses : les tables d'assemblage. Les tables retenues pour le projet sont des assemblages de 6 panneaux installés en format paysage. Les structures sont fixes, orientées est-ouest et fixées au sol par l'intermédiaire de pieux battus (à valider après la réalisation d’une étude géotechnique), systèmes peu invasifs pour le sol. L’inclinaison, qui permet de maximiser le rayonnement direct du soleil, le rayonnement diffus et de minimiser l’ombrage sera compris entre 10 et 25°.

L’électricité produite par l'ensemble des cellules photovoltaïques est ensuite collectée et dirigée vers les postes de transformation. Il s'agit d'un convertisseur qui transforme le courant continu en courant alternatif, compatible au réseau de distribution électrique. Dans le cadre du projet, l’installation du parc photovoltaïque projeté nécessite la mise en place d’un poste de transformation.

Enfin, l'énergie électrique est dirigée du poste transformateur vers le poste de livraison. Il s'agit du point de connexion entre l'installation photovoltaïque et le réseau de distribution. Placé à l’entrée sud-ouest du site, le poste de livraison sera à tout moment accessible aux services d’ENEDIS.

Le schéma suivant illustre le fonctionnement d'une installation photovoltaïque.

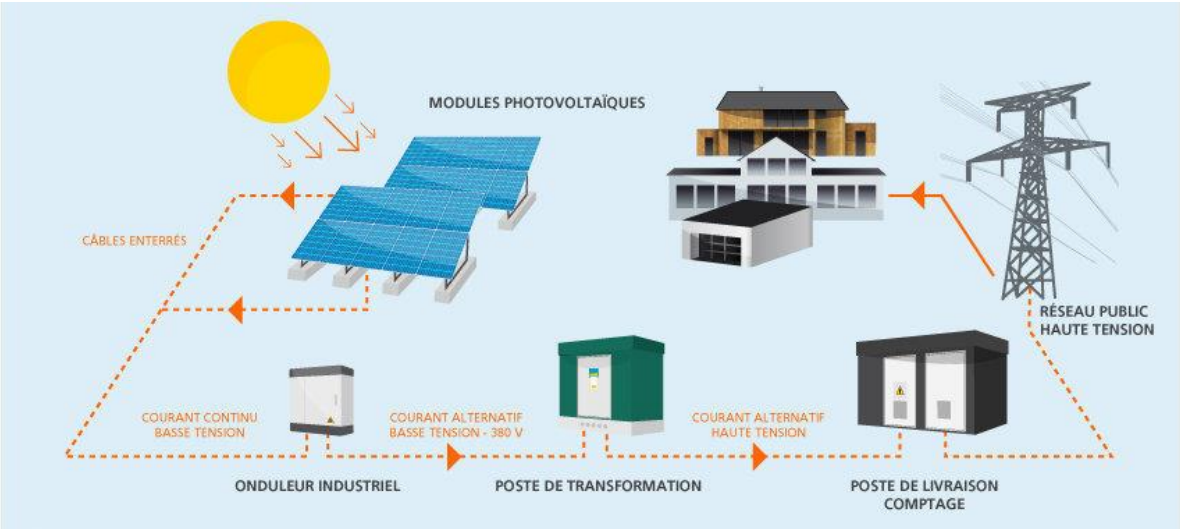


Figure 4 : Fonctionnement générale d'une centrale photovoltaïque (Loir-et-Cher-Gouv, s.d.)

Une clôture grillagée, de 2 m de hauteur et comprenant des passages à faune, sera disposée sur un linéaire d’environ 670 m, englobant l’ensemble des installations photovoltaïques envisagées. Elle permet de sécuriser l’ensemble du site du parc photovoltaïque.

Au sein de l’installation, un seul type de piste sera présent : il s’agit d’une piste légère juste compactée, afin de desservir le parc photovoltaïque et de faciliter l’accès des secours.

Le dimensionnement technique des installations a été réalisé de manière à optimiser la production électrique tout en s’adaptant au site d’implantation.

Le synoptique ci-dessous résume les données principales du projet.

Tableau 1 : Synoptique du projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe

Synoptique du projet		
Emprises du projet	Emprise clôturée	2,22 ha
	Clôture	670 m linéaire
Surface du projet	Surface des modules	12 480 m²
	Surface projetée des modules	12 000 m²
	Surface de pistes	3 883 m²
Energie et Puissance	Puissance installée	2,61 MWc
	Production annuelle moyenne estimée	3,07 GWh/an
Tables photovoltaïques	Technologie de modules	Bifacial - Cristallin
	Technique	Fixe
	Fondation	Pieux battus (à valider avec l’étude technique)
	Configuration des tables	6 modules dans la hauteur (« format paysage »), avec une inclinaison de 10° à 25°
	Hauteur en bas de table	0,8 m -1,10 m
	Hauteur en haut de table	Maximum 3,75 m
Bâtiments techniques	Nombre de postes de transformation	1
	Nombre de postes de livraison	1
	Nombre de locaux techniques	1
	Surface de bâtiments techniques	56,30 m²
	Nombre de citerne à incendie	1
	Surface de citerne	70,30 m²

L’espace de 2 m entre les rangées et la hauteur minimale du point bas des tables entre 0,80 et 1,10 m.

Le plan de masse en page suivante permet de positionner l’ensemble des éléments techniques mis en place lors de la construction du parc photovoltaïque.

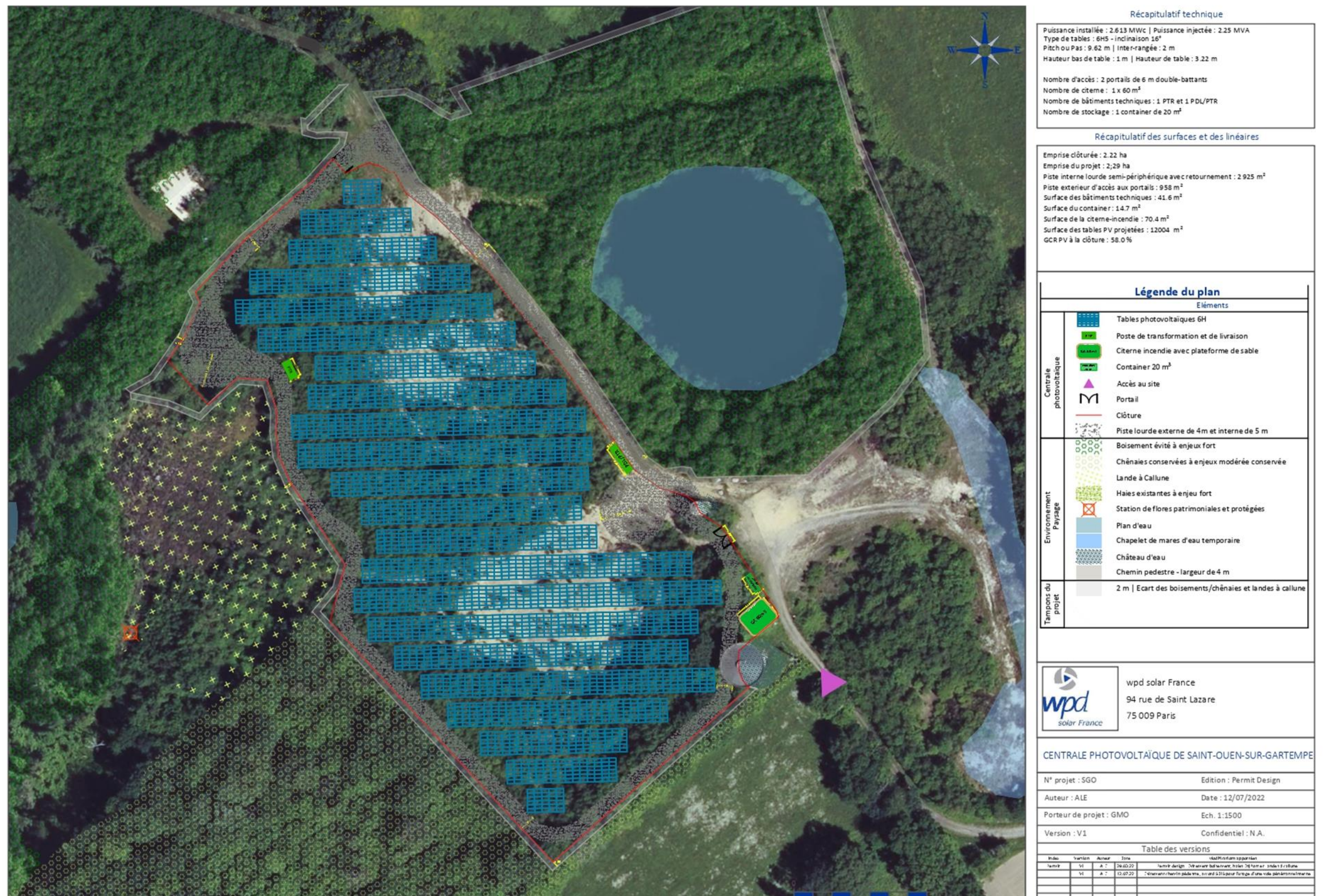


Figure 5 : Plan de masse de la centrale photovoltaïque de Saint-Ouen sur Gartempe

2.3. Les grandes étapes du projet

La phase de construction

Pour le présent parc photovoltaïque, le temps de construction est évalué à environ 6 mois.

Avant le commencement des travaux, le site sera sécurisé. La clôture sera mise en place et une signalisation adaptée sera affichée.

Un plan de circulation sera établi et une base vie sera aménagée en dehors du site du chantier pour :

- ✓ le stockage des hydrocarbures, qui sera sur rétention appropriée ;
- ✓ le stockage des matériaux (réserve de sable, conteneurs de matériels...) ;
- ✓ le bureau, vestiaires et sanitaires.

La piste circulaire permettra l'acheminement des éléments du parc puis son exploitation.

Une fois les travaux de préparation achevés, la mise en place du parc photovoltaïque au sol pourra commencer. Elle se décomposera en plusieurs étapes :

- ✓ création du réseau électrique du site (chemin de câbles enterrés, postes de conversion et poste de livraison) ;
- ✓ montage et fixation des tables d'assemblages ;
- ✓ installation des panneaux ;
- ✓ dépose de la base-vie.

La phase d'exploitation

Les opérations relatives à l'exploitation d'un parc photovoltaïque sont très limitées. Une équipe de supervision et de suivi de l'exploitation se chargera de suivre la production de la centrale via une interface à distance ; elle sera en contact permanent avec l'équipe de maintenance. Ainsi, les interventions sur site consistent à réaliser l'entretien de la centrale. Ces prestations seront réalisées par une ou plusieurs sociétés locales.

La phase de démantèlement et de remise en état

A l'échéance de la période d'exploitation, le parc sera entièrement démonté, les composants réutilisés ou recyclés et les parcelles utilisées seront remises à disposition de leur propriétaire.

Le démontage autrement appelé dépose du parc consiste en le retrait de l'ensemble des structures, panneaux et locaux d'exploitation mais aussi au retrait de l'ensemble des câbles enfouis.

A la suite de cette dépose, il est prévu une réutilisation des équipements encore fonctionnels. Ils seront directement intégrés aux lots de maintenance d'autres parcs en exploitation.

Les matériaux restants seront quant à eux majoritairement recyclés conformément aux lois applicables au moment du recyclage.

De cette façon, wpd s'engage à un retour à un état aussi proche que possible de l'état initial des parcelles prises à bail, « l'état initial » s'entendant comme antérieure à l'installation de la centrale photovoltaïque.

3. Analyse de l'état initial du site d'implantation du projet

3.1. Etat actuel du site, avant le projet

La zone d'étude est située à l'endroit d'une ancienne carrière de pierres blanches. Aujourd'hui, elle est composée d'une trame végétale spontanée en son sein, bordée par une trame végétale à caractère bocager permettant de créer un cadre d'insertion intéressant à préserver dans le cadre du projet. Elle est également constituée d'un plan d'eau ceinturée par une végétation bien établie qui représente un milieu écologique à préserver. De nombreux éléments anthropiques composent également le site (château d'eau, hangar, pylônes, etc.)



Depuis l'entrée du site en direction de la ligne boisée cadrant le plan d'eau



Depuis le nord de la ZIP en direction de l'entrée nord



Depuis le cœur de la ZIP en direction de la haie bocagère marquant la frange est



Depuis le nord de la ZIP en direction du hangar situé en dehors de la ZIP



Depuis les abords du plan d'eau en direction du château d'eau (vers le sud-est)



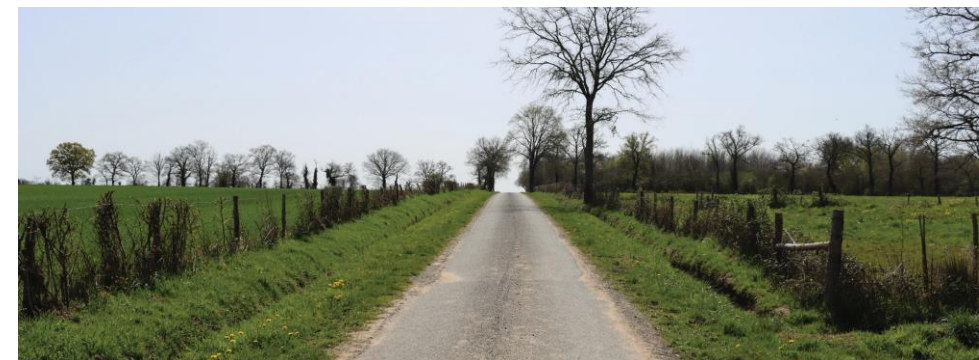
Depuis le cœur de la ZIP à hauteur des formations spontanées de bouleaux

Figure 6 : Photographies d'ensemble du site d'étude (Source : Auddicé)

3.2. Les abords du projet

Le site d'étude se situe à 4.2 km au nord-est du village de Saint-Ouen-sur-Gartempe. Les abords immédiats du site d'étude ne sont pas urbanisés et sont principalement constitués de champs et de routes communales. Quelques hameaux sont recensés à proximité du site d'étude tels que « Luchapt » et la « Barrière » au nord-est de la zone d'étude. Le premier, la Barrière, se situe en bordure de l'ancienne voie ferrée, devenue aujourd'hui un sentier de randonnée. Il se compose seulement de 2 habitations et de plusieurs hangars. Luchapt est un hameau plus conséquent composé de plusieurs habitations organisées de manière compacte aux côtés de hangars agricoles. Ce dernier présente une ceinture végétale arborée relativement dense limitant les relations visuelles avec l'environnement immédiat.

L'aire d'étude est délimitée au nord-est par la D25, au sud-ouest et au sud-est par une voie communale. Ces différents axes routiers permettent de relier les différentes zones d'habitations situées sur le territoire d'étude.



Clôture ponctuelle d'arbres en bordure de parcelle



Ouverture visuelle depuis la voie communale au sud-ouest de la ZIP (vue en direction de la ZIP)



Ambiance végétale sur la D29 au plus proche de la ZIP



Insertion du lieu-dit Luchapt dans le paysage



Ambiance végétale sur la voie communale au sud-ouest de la ZIP

Figure 7 : Photographies d'ensemble des abords du site d'étude (Source : Auddicé)

Projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Paysage - Aire d'étude rapprochée

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude rapprochée

Éléments structurants

Boisement et maille bocagère

Hameau

Route départementale

Route communale

Chemin agricole

Ancienne voie ferrée devenue voie verte

Perceptions

Ouverture visuelle depuis la voie : sur deux côtés / sur un côté

Tourisme

Sentier des Pierres Blanches

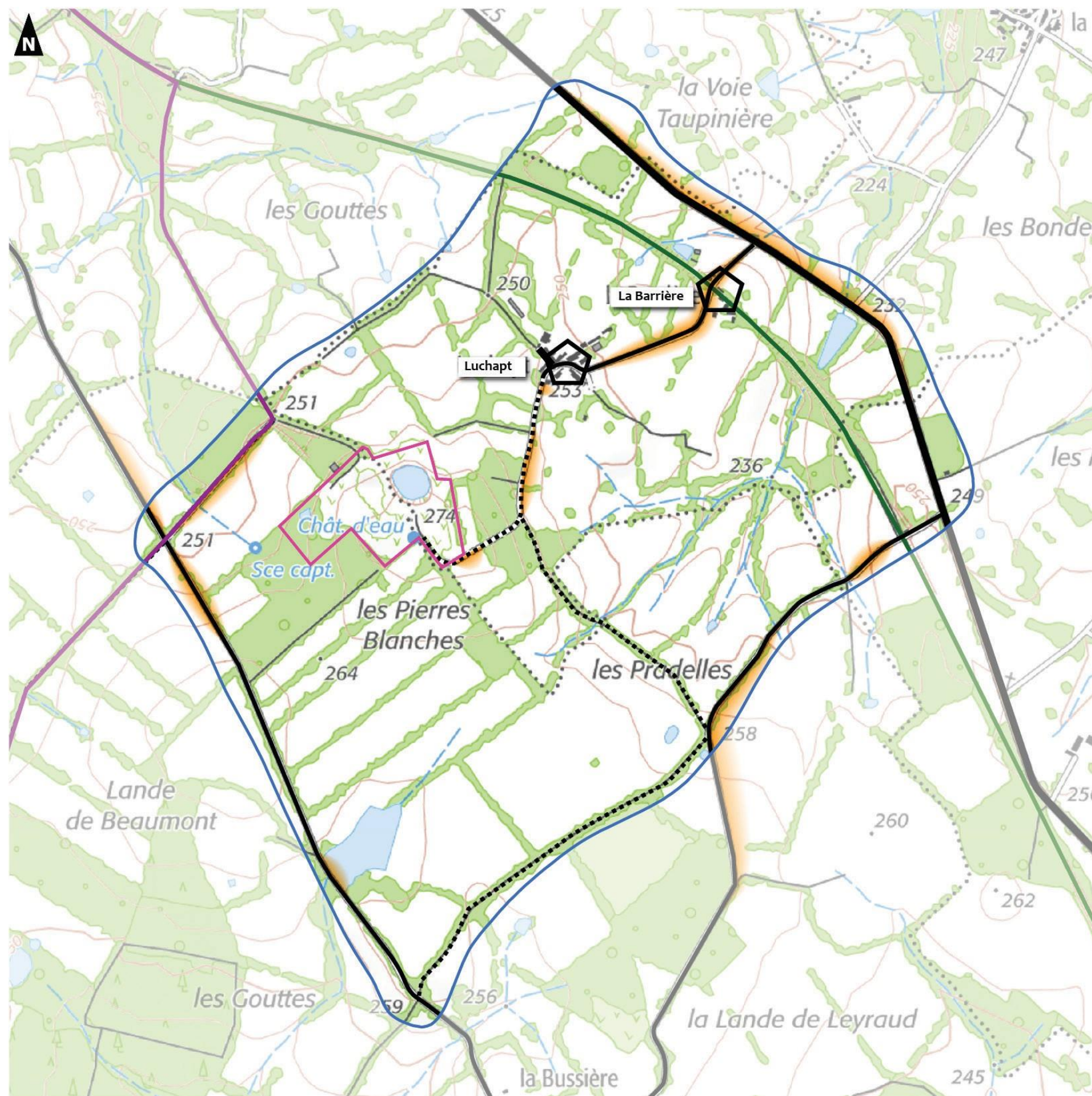


Figure 8 : État actuel du site d'étude et de ses abords (Source : Auddicé)

3.3. Le milieu physique

Le sol

Le plateau de la Basse-Marche s'étend dans le nord de la Haute-Vienne, formant un vaste rectangle d'environ 70 km de long sur 30 km de large. Ce plateau présente une altitude moyenne d'environ 250 mètres, offre des reliefs peu marqués, surtout dans sa partie est autour du Dorat. Les seuls reliefs visibles sont creusés par les rivières qui traversent le plateau d'est en ouest, notamment la Gartempe, la plus importante d'entre elles.

Parmi les ondulations du plateau de la Basse marche, le secteur d'études se situe à 274 m d'altitude entre la vallée de la Gartempe et la vallée de la Brame.

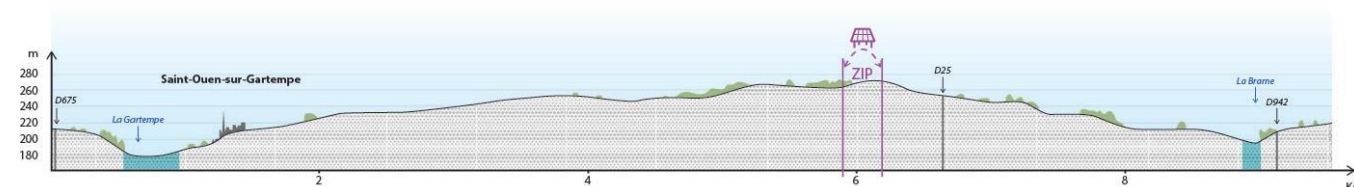


Figure 9 : Coupe topographique de l'aire d'étude éloignée

En l'état actuel et en raison de l'héritage de l'ancienne carrière, le sol est relativement dégradé avec une texture assez grossière, pour partie sans couvert végétal et avec des éléments de roches cristallines apparents.



Figure 10 : Vue depuis l'entrée principale du site (Source Auddicé)

L'eau

Le secteur d'étude se situe sur un point culminant entre les vallées de la Gartempe au sud et la vallée de la Brame au nord. Plus spécifiquement le ruisseau de Lage prend sa source dans l'aire d'étude immédiate, au sud-ouest de la ZIP. Ce ruisseau conflue 6,6 km à l'ouest dans la Brame qui elle-même a son exutoire dans la Gartempe, près de Thiat à 16 km au nord-ouest environ. Un autre ruisseau prend sa source à l'est du secteur d'étude et conflue dans la Brame au nord de la commune de Magnac-Laval, en empruntant un réseau de plans d'eau. Si aucun cours d'eau ne traverse le secteur d'étude, il comprend en revanche une pièce d'eau (partie de l'ancienne carrière mise en eau) sur sa partie nord.

Pour la masse d'eau FRGR0419 « la Brame et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe », les constats étaient les suivants (2019) :

- ✓ Etat écologique : moyen ;
- ✓ Etat chimique : bon état.

La ZIP est localisée au droit d'une seule masse d'eau souterraine n°GG056 « Bassin versant de la Gartempe ». Les résultats des lieux 2019 sont les suivants :

- ✓ Etat quantitatif : bon ;
- ✓ Etat chimique : bon ;
- ✓ Etat global : bon état.

L'objectif du SDAGE 2022-2027 est de maintenir ce bon état global de la masse d'eau qui est stable depuis 2015.

Le climat

Le climat est de type océanique altéré, avec une pluviométrie régulière tout au long de l'année et des hivers assez rigoureux. La durée moyenne d'ensoleillement est de 1750 à 2 000 h/an ce qui est une situation favorable pour un projet de centrale solaire.

3.4. Le milieu naturel

A l'échelle de l'Aire d'Etude Eloignée (AEE ; 5 km) sont identifiés des espaces abritant une flore et une faune à enjeu écologique et parfois d'exception à l'échelle du département avec **4 espaces remarquables** :

- ✓ la ZNIEFF de type 1 « Etang de Lage » ;
- ✓ la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours »,
- ✓ l'Arrêté Préfectoral de Protection Biotope « Rivière – La Gartempe »,
- ✓ la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et de son lit ».

L'intérêt principal de ces espaces remarquables réside dans leur composition en **milieux aquatiques et milieux humides diversifiés** qui y sont rattachés (landes, boisements, tourbières, prairies, etc.). Ainsi, des espèces faunistiques et floristiques remarquables inféodées à ces types de milieux y ont été recensées.

Concernant le SRADDET, l'aire d'étude faune-flore est concernée par les éléments de la Trame Verte et Bleue ; à savoir les **réservoirs de biodiversité des milieux bocagers**. Une attention a été portée lors des prospections de terrain afin d'identifier la fonctionnalité des éléments de la TVB du SRADDET présents sur et à proximité directe de la zone d'études.

Description et évaluation des habitats

Le site d'étude est majoritairement composé de milieux fermés à semi-fermés (environ 50 %) et de milieux ouverts mésophiles (environ 40 %), le reste des habitats étant des milieux plus ou moins humides (milieux mésohygrophiles à hygrophiles).

Parmi les **milieux semi-fermés**, la lande à Callune vulgaire et Ajonc nain constitue un **enjeu en tant qu'habitat**. Pour les milieux ouverts, les prairies mésohygrophiles et mésophiles ainsi que les pelouses acidiphiles constituent également un enjeu en tant qu'habitats.

Les milieux humides du site d'étude sont relativement localisés. Ils présentent des états de conservation variables. D'après le critère floristique, ces zones humides couvrent une surface de 2,98 ha sur le site d'étude. Les milieux aquatiques constituent des enjeux écologiques faibles au titre des habitats hormis la pièce d'eau profonde faiblement acide à communautés à Nitelle.

Description et évaluation de la flore

Un total de 165 espèces végétales a été observé sur l'aire d'étude immédiate lors des investigations de terrain. Parmi les taxons inventoriés, **3 espèces patrimoniales** sont recensées l'Ornithope penné, l'Hélianthème taché, et l'Astérocarpe blanchâtre (espèce également protégée).

Deux espèces végétales exotiques envahissantes « avérées » ont été identifiées sur le site d'étude : le Robinier-faux acacia et le Laurier-cerise.

Description et évaluation de la faune

Concernant les insectes, seul le **Grand capricorne** possède un statut de protection national. L'enjeu est considéré comme localement modéré, en raison de l'écologie de l'espèce colonisant les vieux arbres, principalement les chênes.

Pour l'avifaune, 11 espèces patrimoniales ont été détectées. Celles-ci se rencontrent principalement au niveau des :

- Milieux boisés arborés (boisements et haies) qui forment des zones de nidification, d'alimentation et de refuge pour divers picidés (**Pic noir**, **Pic mar**, **Pic épeichette**) ou encore des rapaces comme la **Bondrée apivore** ;
- Milieux semi-ouverts composés d'une strate arbustive procurant des habitats favorables à la reproduction de diverses espèces remarquables notamment la **Tourterelle des bois**, espèce vulnérable aux échelles nationales et régionales, ainsi que le **Tarier pâtre**, la **Fauvette grisette** et la **Fauvette des jardins** ;
- Milieux aquatiques, au niveau de la pièce d'eau qui fournit un habitat de reproduction pour le **Grèbe castagneux**, espèce également considérée comme vulnérable en ancienne région Limousin, ainsi qu'une zone d'alimentation pour plusieurs espèces patrimoniales (**Sarcelle d'Hiver**, **Hirondelle rustique**).

Aussi, au moins 7 espèces d'Amphibiens ont été identifiées, toutes protégées par la loi. Parmi ces espèces, 3 présentent des statuts de conservation défavorables (NT – quasi-menacé) sur les listes rouges : le groupe des **Grenouilles vertes**, le **Triton marbré**, et la **Rainette verte**. Les enjeux sont localisés aux pièces d'eau présentes sur le site d'étude.

Deux espèces de reptiles, strictement protégées à l'échelle nationale, ont été observées : le **Lézard à deux raies** et le **Lézard des murailles**. Du fait du caractère assez localisé de ses espèces (milieux-ouverts), les enjeux de conservation des habitats sont considérés comme faibles à modérés.

Enfin, **17 espèces de chauve-souris** ont été identifiées de façon certaine sur les 22 connues en Haute-Vienne, ce qui représente une diversité spécifique importante. Les points d'intérêts principaux semblent être la pièce d'eau à l'ouest du site d'étude ainsi que les lisières des boisements les plus matures.



Figure 11 : Astérocarpe blanchâtre (Photographie prise sur site – Auddicé)



Figure 12 : Grand capricorne (Source : C. FOURREY)



Figure 13 : Tarier pâtre (Source : G. GIRAUDAU)

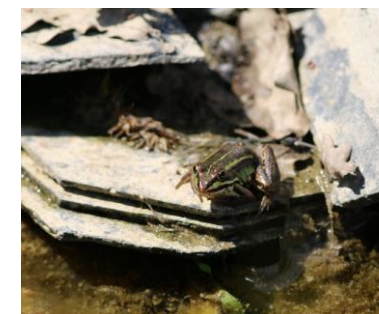


Figure 14 : Grenouille verte (Photographie prise sur site – Auddicé)



Figure 15 : Lézard à deux raies (Photographie prise sur site – Auddicé)

Projet de parc solaire au sol des Pierres Blanches sur la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)

Hiérarchisation des enjeux écologiques globaux

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude faune flore (AEFF)

Niveau de l'enjeu

- Faible
- Modéré
- Fort
- Très Fort

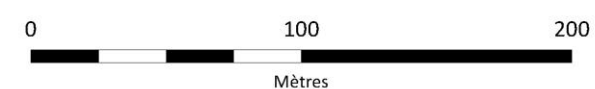


Figure 16 : Hiérarchisation des enjeux écologiques globaux

3.5. Le milieu humain

Activité socio-économique locale

Au sein des aires d'études, l'activité est principalement agricole. A l'image du département, il existe à l'échelle des communes de Saint-Ouen-sur-Gartempe et de Magnac-Laval une part prépondérante des prairies qui représentent plus de 80 % de la SAU. En 2020, on comptait 18 exploitations agricoles à Saint-Ouen-sur-Gartempe et 44 à Magnac-Laval.

La zone d'étude n'est pas implantée sur des parcelles agricoles exploitées. Le site est une ancienne carrière enfrichée, entourée par des prairies. Quelques cultures céréalières (maïs d'ensilage, blé tendre) se trouvent à proximité. La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne indique que la zone d'implantation potentielle « *ne semble pas impacter de terres agricoles exploitées* ».

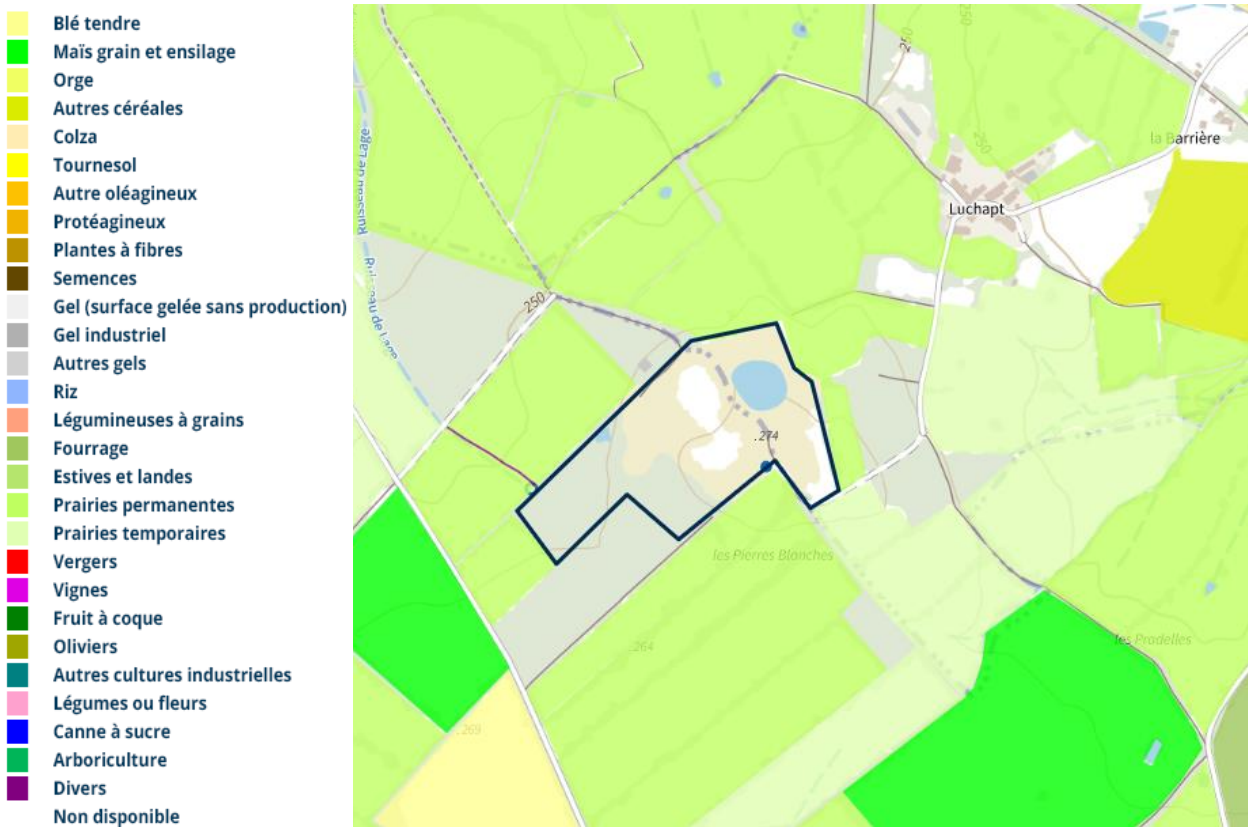


Figure 17 : Répartition des cultures autour du site (RPG 2022)

Population et santé humaine

La commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe se compose de plusieurs hameaux, souvent centrés autour d'une exploitation agricole, sans qu'il n'y ait réellement de bourg historique. Il en va autrement pour Magnac-Laval qui est une polarité à l'échelle intercommunale avec une diversité de commerces et de services.

L'unique groupement d'habitations le plus proche se situe sur la commune de Magnac-Laval. Il ne s'agit pas du bourg mais du hameau de Luchapt. Ces habitations se trouvent à environ 300 m au nord-est de la zone d'implantation.

Le site d'étude se trouvant dans un contexte rural, il est éloigné des principales sources de pollution lumineuse. En ce qui concerne la pollution atmosphérique et sonore, le site d'étude n'est pas directement concerné par le bruit routier. L'activité agricole du secteur engendre un niveau de bruit plus ou moins audible en fonction des brises et plus globalement des conditions météorologiques. De plus, la nature du projet n'est pas génératrice de bruit (sauf éventuellement en phase chantier) ni sensible en phase exploitation.

3.6. Paysage et patrimoine

Depuis les secteurs éloignés

La commune du Dorat concentre, à l'échelle du territoire d'étude, la grande majorité du patrimoine protégé. Sa richesse patrimoniale a notamment justifié l'obtention du label Petite Cité de Caractère. Concernant le paysage, il présente quelques points hauts accessibles offrant des vues relativement profondes mais limitées par la trame bocagère qui multiplie les écrans. Depuis les secteurs éloignés les plus ouverts en direction de la zone d'étude (ZIP) du projet, aucune sensibilité visuelle n'est identifiée compte tenu de l'éloignement et du couvert végétal qui compose le grand paysage.



Figure 18 : Vue depuis la D25, en sortie du Dorat (Source : Auddicé)

Depuis les secteurs proches

Depuis le paysage rapproché de la ZIP, les perceptions sont fortement contraintes par la végétation et la faible accessibilité du site. Aussi, les vues orientées vers le site sont relativement limitées à des secteurs proches, notamment la route communale et le sentier de randonnée situés à l'ouest de la ZIP entre 200 et 300m. La sensibilité visuelle la plus forte concerne donc les vues les plus proches de la ZIP.



Figure 19 : Vue depuis le sentier de randonnée passant à proximité de la zone d'étude (Source : Auddicé)



Figure 18 : Vue depuis la sortie du lieu-dit "Luchapt" (Source : Auddicé)

3.7. Les risques naturels et technologiques

Les risques naturels

De par la topographie du site, le secteur d'étude n'est pas concerné par une zone sujette aux inondations, ni par des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes. Il en va de même pour le risque par débordement de cave, bien que la commune de Magnac-Laval comporte des cavités abandonnées et non localisées.

Le risque d'incendie est non négligeable en raison du caractère essentiellement boisé du secteur d'études et des récents épisodes de sécheresses, qui invitent à la prudence vis-à-vis d'un risque grandissant.

La commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe est classée en zone de sismicité **faible** et sa densité de foudroiement est estimée **faible**.

La commune est concernée par le risque retrait-gonflement d'argile, avec un **aléa faible**. Toutefois l'aléa sur la zone d'étude est nul.

Aucun PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) ne vise le secteur d'études. Les caractéristiques des sols et notamment le risque d'érosion seront définis précisément en phase pré-travaux dans le cadre des études géotechniques qui seront réalisées après obtention du permis de construire.

Les risques technologiques

De par son éloignement avec toute industrie, les axes routiers principaux, et les canalisations de TMD, le site d'étude n'est pas exposé aux risques technologiques.

4. EVITEMENT DES SECTEURS SENSIBLES ET CHOIX D'IMPLANTATION DU PROJET

Les parcelles sont localisées au lieu-dit Les Pierres Blanches, en limite communale nord-est de la commune de Saint-Ouen sur Gartempe. Initialement le projet se situait à cheval sur les communes de Saint-Ouen-sur-Gartempe et de Magnac-Laval, cette dernière ayant également accueilli l'exploitation d'une carrière par le passé. Il était prévu d'utiliser l'intégralité des parcelles C62 et C234 à Saint-Ouen-sur-Gartempe ainsi qu'une partie de la parcelle H874 sur Magnac-Laval, en prenant soin d'éviter la pièce d'eau et son pourtour arboré pressentis comme étant une zone à forts enjeux écologiques.

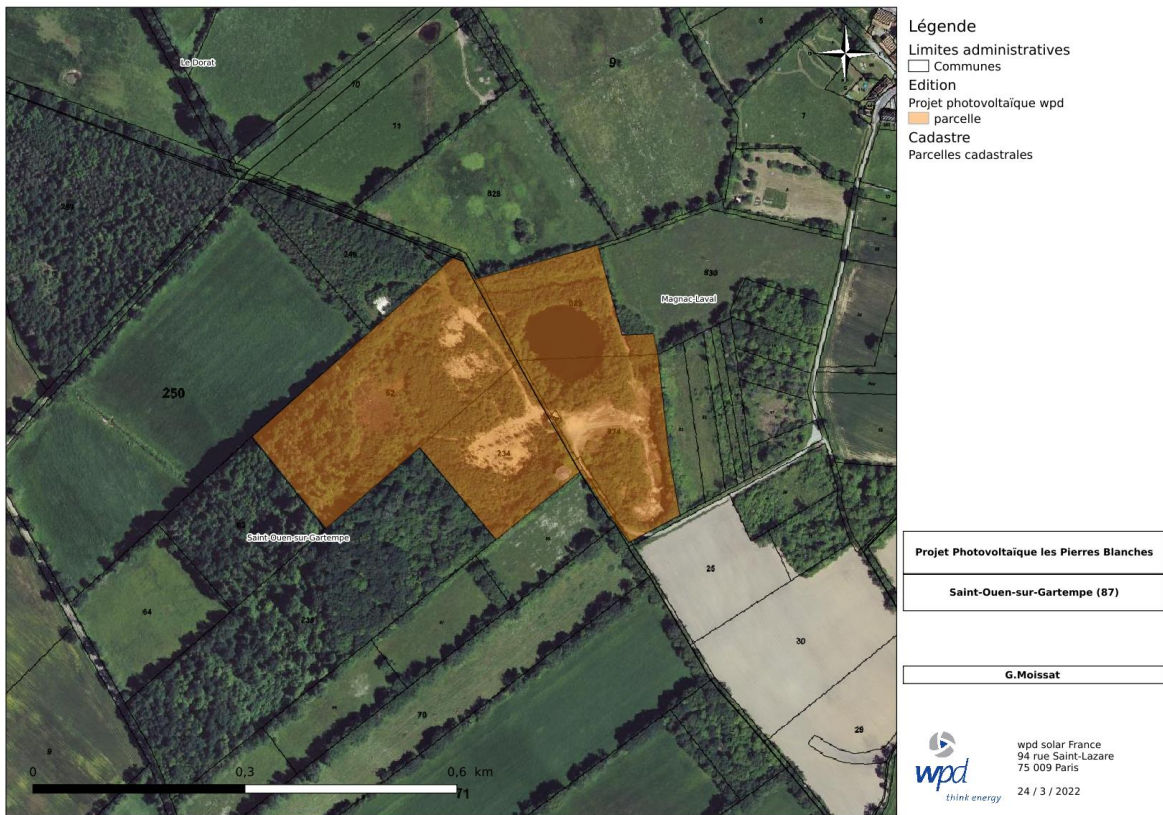


Figure 21 : Carte de la zone d'étude

4.1. Scénario initial

wpd solar France a prévu un 1er scénario dit « pré-étude » qui consistait en l'implantation d'un parc photovoltaïque d'une puissance 6,59 MWc couvrant l'intégralité des parcelles citées ci-dessus avec comme principes d'aménagements :

- ✓ Piste périphérique interne de 5 m ;
- ✓ Inter-rangées de 2 m ;
- ✓ Une entrée principale ;

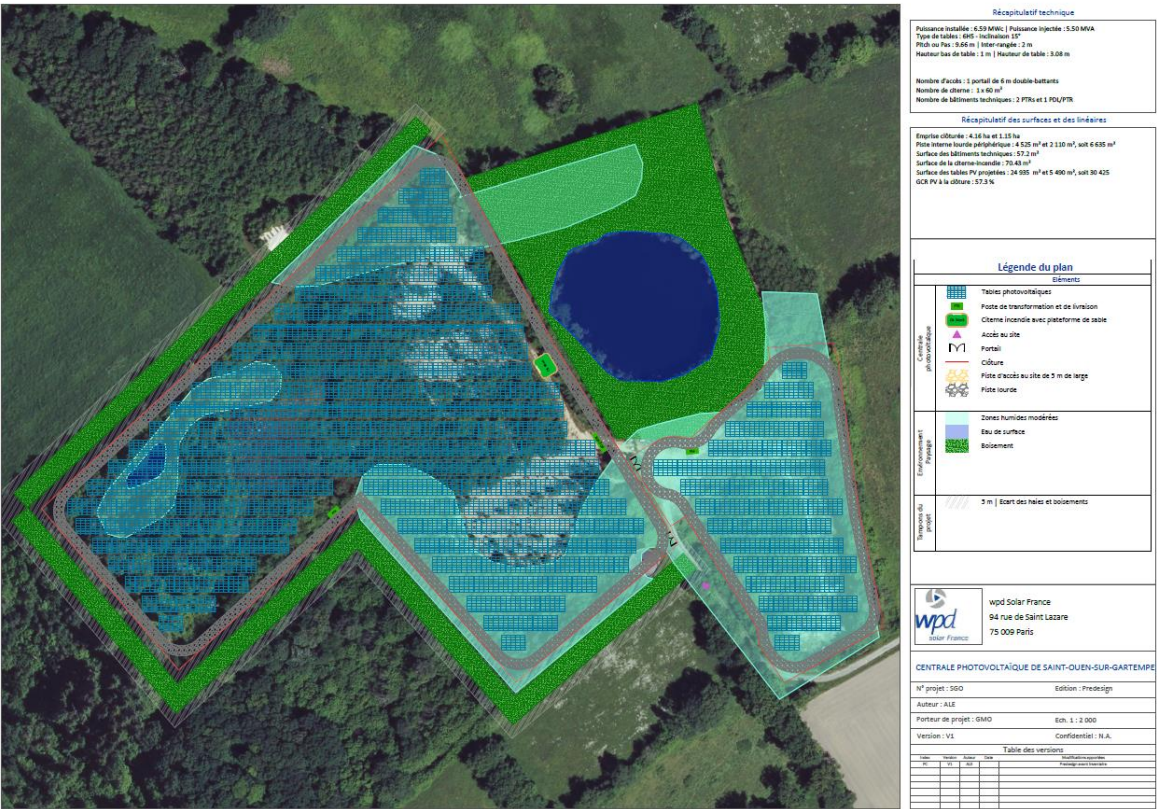


Figure 22 : Scénario n°1 - Design initial

Aspect technique et réglementaire

Ce scénario a été amendé, en prenant en compte les contraintes réglementaires énoncées par le SDIS pour limiter le risque d'incendie et permettre les interventions sur site. Les hypothèses sont les suivantes :

- ✓ Écartement de 5 m entre les panneaux et la clôture ;
- ✓ Citerne de 60 m³ ;
- ✓ Voie de circulation d'au moins 3 m.

De plus, durant la phase d'élaboration du projet les documents d'urbanisme des deux communes ont été mis à jour. Cela a pour conséquence d'avoir deux zonages distincts. Il est possible de construire des aménagements « locaux techniques et industriels des administrations publiques ou et assimilés » dont font partie les installations de production et de transformation des énergies renouvelables sur les parcelles situées sur la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe (zonage N), contrairement à celles situées sur la commune de Magnac-Laval (zonage Np).

Aspect biodiversité

Les inventaires naturalistes ont révélé d'importants enjeux écologiques sur la partie Magnac-Laval. Sur la partie du site ainsi évitée, il est à noter la présence de :

- ✓ Pièce d'eau permanente : il s'agit d'un habitat fonctionnel abritant des stations d'espèces remarquables (Nitelle) ;
- ✓ Chapelet de mares en eau temporaire : revêt un enjeu particulier en tant que zone humide qui se compose d'un cortège faunistique parmi lequel figurent des espèces remarquables (odonates, amphibiens...) ;
- ✓ Boisement de recolonisation à Bouleau verruqueux et Peuplier tremble : exploité en partie par les chiroptères pour la chasse et le transit ainsi que par les amphibiens en tant que zones de transit et d'hibernation.

Cette mosaïque d'habitat confère un intérêt écologique au site en servant de zone de reproduction, d'alimentation ou encore de refuge à la faune patrimoniale et protégée. wpd a donc choisi de dimensionner le parc au regard de ces

secteurs à enjeux écologiques forts et modérés ou des axes de déplacement des espèces et a donc réduit la zone d’emprise initiale de 7,3 ha à 4,4 ha en se cantonnant uniquement à la partie Saint-Ouen-sur-Gartempe.

- Les secteurs évités sont les suivants :
- ✓ 2,90 ha à enjeux écologiques très forts, forts et modérés ;
 - ✓ 1,63 ha qualifiés en zone humide

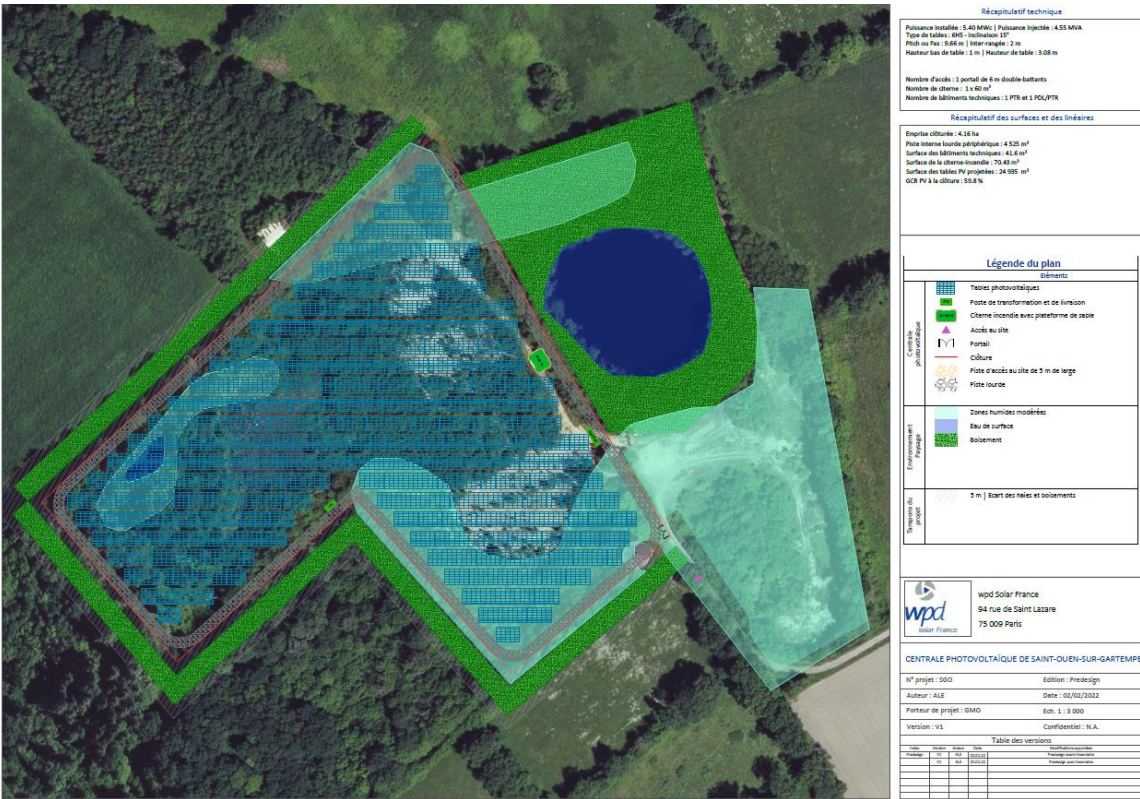


Figure 19 : Scenario n°2 - Evolution du design

4.2. Un évitement complémentaire à la suite de la rencontre avec la DDT

Ce troisième et dernier scénario est celui retenu par wpd. Une dernière réflexion a été menée à la suite des échanges avec la DDT 87. Après présentation du projet et des enjeux qui y sont associés, il a été demandé au pétitionnaire de fournir un effort supplémentaire en termes d’évitement.

Aspect biodiversité

En effet, des enjeux forts ont également été relevés sur la moitié ouest de la partie de Saint-Ouen-sur-Gartempe. Le design a donc été retravaillé afin d’éviter au maximum les zones à intérêts écologiques forts et difficilement compensables :

- ✓ Lande à callune vulgaire et Ajonc nain : habitat abritant des stations d’espèces remarquables ;
- ✓ Pelouse acidiphile : habitat classé en enjeu fort à modéré pour son intérêt écologique ;
- ✓ Boisements de type chênaie acidiphile, exploités par la plupart des espèces de chiroptères présentes sur site ;
- ✓ Milieu aquatique et humide favorable à la séquestration de carbone, jouant un rôle en tant que lieu de relais ou complémentaires pour la faune des milieux humides et avec une certaine fonctionnalité hydraulique.

L’aspect zones humides a également été pris en compte. Bien que le site soit une ancienne carrière de pierres blanches, il existe néanmoins des zones humides pédologiques. De ce fait, les pistes lourdes préalablement imaginées seront remplacées

par des pistes légères stabilisées et enherbées. Après cette mesure de réduction, seuls 435 m² de zones humides seront impactés (clôtures, pieux, bâtiments techniques) par le projet.

En passant d’un projet de base d’une superficie de 7 ha à un projet de 2,29 ha, wpd solar France fait le choix de s’inscrire pleinement dans la séquence ERC et répond de cette façon aux exigences de la DDT.

Aspect technique et réglementaire

La prise en compte d’une procession religieuse qui chemine tous les ans au droit du projet et notamment de la piste interne à l’est a exigé de revoir le design du projet afin de laisser un passage libre. Ces modifications ont été validées par le SDIS :

- ✓ Décalage de la clôture à l’est transformant la piste interne de 5 m en piste externe de 4 m ;
- ✓ Aménagement de deux accès, au nord et au sud de la piste externe ;
- ✓ Création de deux aires de retournement ;
- ✓ Création de pistes internes stabilisées et enherbées.

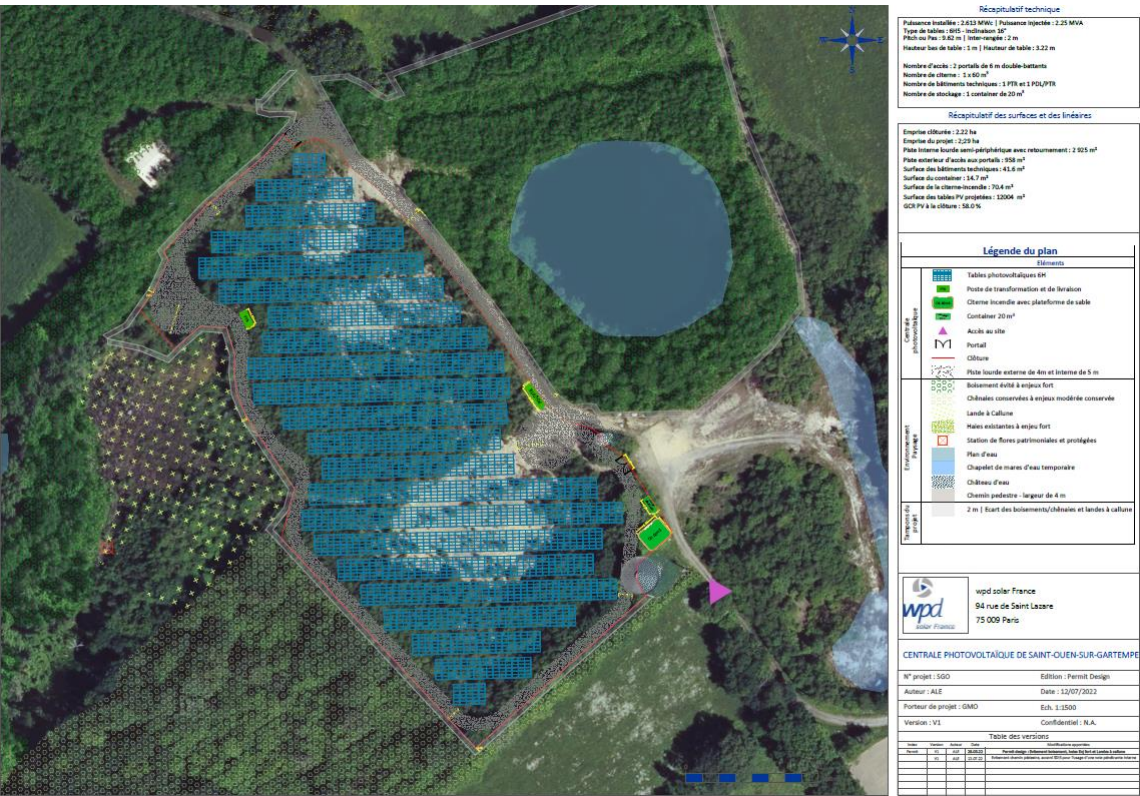


Figure 24 : Scenario n°3 - Design final

Résumé de l’évolution du projet
Tableau 2 : Evolution du scénario initial

	Scénario initial	Scénario retenu après évitement	Scénario retenu après évitement final
Emprise cadastrale	6,08 ha	4,44 ha	2,29 ha
Emprise clôturée	5,31 ha	4,16 ha	2,22 ha
Surface projetée des modules (GCR)	3,04 ha	2,49 ha	1,2 ha
Puissance installée	6,59 MWc	5,40 MWc	2,61 MWc
Inter rangée	2 m	2 m	2 m

5. EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET

5.1. Les effets positifs du projet

Développement des énergies renouvelables

Cette électricité étant produite à partir d'une source d'énergie stable et renouvelable, les rayonnements solaires, le projet participe à atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables. Ces objectifs, définis dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et du Grenelle de l'Environnement, encouragent le développement des énergies renouvelables, dans le but de relayer l'utilisation des énergies fossiles.

Lutter contre le changement climatique

Sur la durée de vie du parc (30 ans), il permet d'éviter le rejet de **21 387 tonnes de CO₂** sur toute sa durée de vie, soit les émissions d'environ **1 069 tonnes de CO₂ par an** (par rapport à une centrale à gaz). En prenant en compte le cycle de vie des panneaux photovoltaïques, le parc photovoltaïque remboursera sa dette en émission carbone en moins de 4 années.

Participation au développement économique local

D'autre part, le projet aura des incidences notables et positives sur l'économie locale. En effet, l'installation et la maintenance du parc nécessitent de faire appel à des entreprises locales : des emplois seront ainsi créés. De plus, les ouvriers travaillant sur le chantier du parc seront une clientèle potentielle pour les commerces locaux.

5.2. Impacts – Milieu physique

PC : Phase de Chantier
I : Indirect
PE : Phase d'Exploitation
D : Direct
PD : Phase de Démantèlement
T : Temporaire
P : Permanent

Tableau 3 : Synthèse des impacts sur le milieu physique

Thèmes	Niveau d'enjeu (État initial)	Type et niveaux d'impacts	Niveau d'impact brut
Géomorphologie et relief	Faible	PC, D/T : circulation des engins de chantier, impact faible sur le tassement du sol PC, D/T : ouverture des tranchées, impact modéré sur la morphologie du sol PC, D/P : construction des postes électriques et intégration des citernes dans des mouvements de terrain existant, impact faible.	Faible
Géologie et pédologie	Faible	PC, D/P : Les partis-pris d'implantation et d'intégration paysagère limitent l'impact sur le sol et le sous-sol. PC, D/T : Ouvertures de tranchées, impact modéré. PC, D/P : Intégration des citernes, impact faible. PC, I/T : Circulation des engins peut entraîner des phénomènes d'érosion de la couche superficielle du sol, impact fort. PC, D/P : Raccordement au réseau public électrique au droit d'un sol anthropique, impact faible.	Très faible
Hydrogéologie (état des eaux souterraines et exploitation de la ressource en eau)	Modéré	PC, I/T : Infiltration accidentelle de polluants. PE, I/T : Pollution accidentelle par les véhicules	Faible

Thèmes	Niveau d'enjeu (État initial)	Type et niveaux d'impacts	Niveau d'impact brut
Hydrologie (état des eaux superficielles)	Très Fort	PC et PD, I/T : Perturbations de l'écoulement de surface, création de nouveaux axes de drainage (tranchées ouvertes), pollution des eaux. PE, I/T : Pollution par les véhicules. PC, I/T : L'impact est jugé très faible sur le réseau hydrographique par temps sec et faible en cas de très fortes pluies.	Très faible

5.3. Impacts – Milieu humain

Tableau 4 : Synthèse des impacts sur le milieu humain

Thèmes		Niveau d'enjeu (État initial)	Type et niveau d'impact	Niveau d'impact brut
Urbanisme		Fort	Projet compatible avec le PLUi du Haut Limousin	Négligeable
Réseaux et servitudes	Réseau routier	Modéré	PC I/T : Augmentation de la fréquentation sur les routes les plus proches ; ralentissement temporaire du trafic routier sur l'itinéraire emprunté, dépôt de boues + envol de poussières PC, I/T : Augmentation du risque d'accident.	Modéré
	Réseaux électriques	Fort	PC : Les lignes aériennes et le poste de distribution publique ont été évités.	Très faible
	Réseaux d'eau	Fort	PC, D/T : Un risque fort sur les réseaux d'eau.	Faible
	Réseaux ferroviaire	Très faible	Aucun impact	Faible
	Réseaux de télécommunications	Faible		Négligeable
Equipements et activités économiques		Faible	Impact positif.	Positif
Agriculture		Très faible	Aucun impact.	Négligeable
Tourisme et loisirs		Faible	PC et PE, I/P : Présence d'un sentier à l'ouest du projet.	Faible
Respect du voisinage et sécurité du personnel	Sécurité du public et du personnel	Faible	PC, I/T : bruits, vibrations et ralentissements des véhicules, impact faible sauf lors du battage des pieux, impact modéré. D/P : Impact visuel sur la centrale photovoltaïque depuis l'habitation la plus au Nord.	Faible
	Poussières	Faible	PC, I/T : Gêne pour les travailleurs et les riverains. PE : aucun impact significatif.	Faible
	Effets optiques	Faible	PC : aucun impact significatif. PE, I/P : Gêne de la population aux alentours due au réfléchissement sur la surface des modules.	Très Faible
	Champs électromagnétiques	Très faible	PC : aucun impact significatif. PE, I/P : Apparition d'un rayonnement électromagnétique de faible intensité, non perceptible depuis les premières habitations.	Négligeable

Thèmes		Niveau d'enjeu (État initial)	Type et niveau d'impact	Niveau d'impact brut
	Ambiance sonore Vibrations	Faible	PC, I/T : Gêne pour travailleurs et riverains. PE : aucun impact significatif.	Faible
Gestion des déchets		Faible	PC et PE, I/T et I/P : L'impact de l'élimination des déchets sur la filière locale est jugé faible du fait de la nature du projet. PD, I/T : L'impact du projet sur la quantité totale de déchets générés et acheminés vers le système PV cycle est jugé faible.	Faible

5.4. Impacts – Milieu paysager et culturel

Trois points de vue ont été choisis afin d’illustrer l’insertion du projet dans son environnement proche.

Localisation des photomontages :

1. Depuis le nord du site
2. Depuis l'entrée de l'ancienne carrière (au pied du château d'eau)
3. Depuis le chemin longeant le projet à l'est

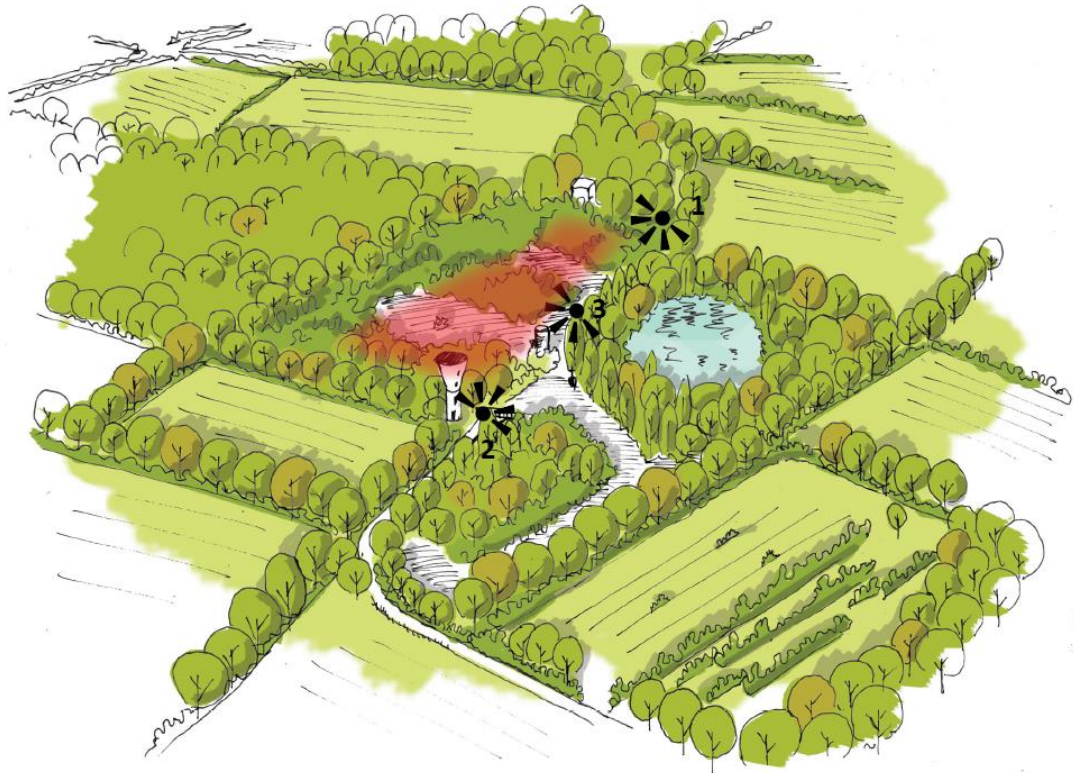


Figure 25 : Localisation des photomontages

Vue depuis le nord du site
Le site de la carrière, suite à l'arrêt de son activité, a vu se développer de la végétation spontanée ligneuse en son sein. Depuis cette vue, en arrière-plan, cette végétation spontanée est nettement visible.

Le projet vient en lieu et place de cette végétation spontanée, modifiant fortement ce micropaysage qui s'est créé. Néanmoins, l'implantation ne modifie pas le paysage externe à la carrière, c'est-à-dire visible depuis le domaine public, permettant ainsi de préserver le cadre paysager arboré.

L'incidence du projet est faible.



Figure 26 : Vue depuis le nord du site - état initial (Source : Auddicé)



Figure 27 : Vue depuis l'entrée du site – état projeté (Source : Auddicé)

Vue depuis l'entrée de la carrière (au pied du château d'eau)

L'entrée sur le site de la carrière s'effectue par un chemin de pierre, depuis lequel le site de la carrière n'est que peu voire pas du tout visible du fait du contexte végétal dense. L'entrée est marquée ici par une trame arborée relativement dense, notamment au premier plan.

Le projet vient s'implanter jusqu'à l'entrée de la carrière. De fait, le projet modifie le site en supprimant une première frange arborée donnant à voir les limites du projet photovoltaïque. D'ici, se distinguent notamment la réserve incendie (bâche souple) ainsi que le container de stockage.

L'incidence du projet est depuis ce point de vue forte mais à l'échelle du paysage environnant, celle-ci reste limitée (lieu peu fréquenté, éloignement des premières habitations et voiries publiques).



Figure 28 : Vue depuis l'entrée du site - état initial (Source : Auddicé)



Figure 29: Vue depuis l'est du site - état projeté (Source : Auddicé)

Vue depuis le chemin longeant le projet à l'est

Comme évoqué précédemment, le site de la carrière, suite à son arrêt d'exploitation, a vu se développer une végétation spontanée ligneuse, nettement visible ici. Les deux châteaux d'eau présents sur le site sont également identifiables.

La modification du site par le projet est ici bien visible également. La végétation existante est remplacée par les tables photovoltaïques du projet. Depuis ce chemin, principalement destiné à l'entretien du site et l'accès technique au projet photovoltaïque, le projet est bien visible.

L'incidence du projet est depuis ce point de vue forte mais à l'échelle du paysage environnant, celle-ci reste limitée (lieu peu fréquenté, éloignement des premières habitations et voiries publiques).



Figure 30 : Vue depuis l'est du site - état initial (Source : Auddicé)



Figure 21 : Vue depuis l'est du site - état projeté (Source : Auddicé)

Tableau 5 : Synthèse des impacts sur le paysage

Thèmes	Localisation	Sensibilités	Nature de la sensibilité	Incidences brutes
Aire d'étude rapprochée des 3 km				
Paysage	D25	Nulle	Perception de la ZIP	Nulle
Paysage	Chemin d'accès	Faible	Perception de la ZIP	Faible (forte au sein du site)
Paysage	ZIP	Forte	Préservation d'un milieu aquatique	Nulle
Lieu de vie	La Barrière et Luchapt	Nulle	Perception de la ZIP	Nulle
Tourisme	Sentier des Pierres Blanches	Modérée	Covisibilité sur une portion du sentier à proximité de la ZIP	Nulle (préservation du boisement)
Aire d'étude éloignée				
Paysage	Axes routiers principaux	Nulle	Perception de la ZIP	Nulle
Lieu de vie	Le Dorat et Saint-Ouen-sur-Gartempe	Nulle	Perception de la ZIP	Nulle
Patrimoine		Nulle	Covisibilité avec la ZIP	Nulle

5.5. Impacts – Milieu naturel

Tableau 6 : Flore et Habitats naturels - Phase travaux

Groupe	Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d'impact brut
Habitats	Lande à Callune vulgaire et Ajonc nain	Fort	Destruction/altération physique d'habitats	Modéré
			Altération via le développement d'espèces exotiques envahissantes	Modéré
	Pelouse acidiphile	Modéré	Destruction/altération physique d'habitats	Faible
			Altération via le développement d'espèces exotiques envahissantes	Faible
	Prairie de fauche permanente mésophile	Modéré	Destruction/altération physique d'habitats	Négligeable à nul
			Altération via le développement d'espèces exotiques envahissantes	Faible
Flore	Pièce d'eau permanente à Nitelle flexible	Modéré	Destruction/altération physique d'habitats	Faible
			Altération via le développement d'espèces exotiques envahissantes	Faible
	Ornithope penné	Fort	Destruction possible de stations floristiques	Fort
			Destruction/altération d'habitats	Faible
			Altération via le développement d'espèces exotiques envahissantes	Faible
	Astérocarpe blanchâtre	Modéré	Destruction possible de stations floristiques	Négligeable à nul
			Destruction/altération d'habitats	Modéré
			Altération via le développement d'espèces exotiques envahissantes	Modéré
	Hélianthème taché	Fort	Destruction possible de stations floristiques	Négligeable à nul
			Destruction/altération d'habitats	Modéré
			Altération via le développement d'espèces exotiques envahissantes	Modéré
Flore exotique envahissante	Robinier faux-acacia	Nul	Altération via le développement d'espèces exotiques envahissantes	Modéré
	Laurier cerise			Faible

Tableau 7 : Flore et Habitats naturels - Phase exploitation

Groupe	Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d'impact brut
Habitats	Lande à Callune vulgaire et Ajonc nain	Fort	Destruction possible de stations floristiques, Destruction/altération d'habitats, Développement d'espèces exotiques envahissantes	Négligeable à nul
	Pelouse acidiphile	Modéré		Négligeable à nul
	Prairie de fauche permanente, Pièce d'eau permanente à Nitelle flexible	Modéré		Négligeable à nul
Flore	Ornithope penné	Fort		Négligeable à nul
	Astérocarpe blanchâtre	Modéré		Négligeable à nul
	Hélianthème taché	Fort		Négligeable à nul
Flore exotique envahissante	Robinier faux-acacia	Nul		Faible
	Laurier cerise	Nul		Négligeable à nul

Tableau 8 : Entomofaune - Phase travaux

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d'impact brut
Coléoptères	Modéré	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus ou d'œufs	Modéré
		Dérangement/Sous occupation du site	Négligeable à nul
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	
Odonates	Faible	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus ou d'œufs	Négligeable à nul
		Dérangement/Sous occupation du site	Négligeable à nul
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	
Orthoptères	Faible	Destruction/altération d'habitats	Modéré
		Destruction d'individus ou d'œufs	Modéré
		Dérangement/Sous occupation du site	Modéré
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	

Tableau 9 : Entomofaune - Phase exploitation

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d'impact brut
Toutes les espèces précédemment cités	Faible à modéré	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction possible d'individus / d'œufs de la faune	Négligeable à nul

Tableau 10 : Oiseaux - Phase travaux

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d'impact brut
Alouette lulu	Modéré	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Négligeable à nul
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site	Négligeable à nul
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	
Bondrée apivore	Modéré	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Négligeable à nul
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site	Modéré
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	
Fauvette des jardins	Faible	Destruction/altération d'habitats	Faible
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Modéré
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site	Faible
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	
Grèbe castagneux	Modéré	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Négligeable à nul
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site	Modéré
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	
Pic épeichette	Faible	Destruction/altération d'habitats	Faible
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Négligeable à nul
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site	Faible
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	
Pic mar Pic noir	Modéré	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Négligeable à nul

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d'impact brut
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Modéré
<i>Sarcelle d'hiver</i>	Fort	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Négligeable à nul
<i>Tarier pâtre</i> <i>Fauvette grisette</i>	Faible	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Négligeable à nul
	Modéré	Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Négligeable à nul
		Destruction/altération d'habitats	Modéré
<i>Tourterelle des bois</i>	Modéré	Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Modéré
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Modéré
<i>Avifaune des milieux boisés</i>	Faible	Destruction/altération d'habitats	Faible
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Faible
	Faible	Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Faible
		Destruction/altération d'habitats	Faible
<i>Avifaune des milieux semi-ouverts</i>	Faible	Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Modéré
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Faible
<i>Avifaune des milieux aquatiques</i>	Faible	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Négligeable à nul
	Faible	Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Négligeable à nul
		Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
<i>Avifaune des milieux anthropisés</i>	Faible	Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs	Négligeable à nul
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Négligeable à nul

Tableau 11 : Oiseaux - Phase exploitation

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d'impact brut
<i>Alouette lulu</i> <i>Bondrée apivore</i> <i>Grèbe castagneux</i> <i>Pic mar</i> <i>Pic noir</i> <i>Tourterelle des bois</i>	Modéré	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Négligeable à nul
<i>Fauvette des jardins</i> <i>Fauvette grisette</i> <i>Pic épeichette</i> <i>Tarier pâtre</i>	Faible	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Négligeable à nul
<i>Sarcelle d'hiver (H)</i>	Fort	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Négligeable à nul
<i>Avifaune des milieux boisés</i>	Faible	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Négligeable à nul
<i>Avifaune des milieux semi-ouverts</i>	Faible	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Négligeable à nul
<i>Avifaune des milieux anthropisés</i>	Faible	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Négligeable à nul
<i>Avifaune des milieux aquatiques</i>	Faible	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus volants, posés ou d'œufs Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte zone de repos ou nourrissage	Négligeable à nul

Tableau 12 : Amphibiens - Phase travaux

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d’impact brut
Rainette verte	Faible	Destruction/altération d’habitats	Modéré
		Destruction d’individus ou d’œufs	Modéré
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site	Modéré
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte de zone repos ou nourrissage	
Triton marbré	Faible	Destruction/altération d’habitats	Faible
		Destruction d’individus ou d’œufs	Modéré
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site	Faible
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte de zone repos ou nourrissage	
Grenouille commune	Faible	Destruction/altération d’habitats	Modéré
		Destruction d’individus ou d’œufs	Modéré
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site	Modéré
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte de zone repos ou nourrissage	
Autres espèces protégées et/ou communes : Crapaud épineux, Grenouille agile, Salamandre tachetée, Triton palmé	Non patrimonial	Destruction/altération d’habitats	Modéré
		Destruction d’individus ou d’œufs	Modéré
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte de zone repos ou nourrissage	Modéré

Tableau 13 : Amphibiens - Phase exploitation

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d’impact brut
Toutes les espèces précédemment cités	Faible	Destruction/altération d’habitats	Négligeable à nul
		Destruction possible d’individus / d’œufs de la faune	Négligeable à nul
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte de zone repos ou nourrissage	

Tableau 14 : Reptiles - Phase travaux

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d’impact brut
Lézard à deux raies	Non patrimonial	Destruction/altération d'habitats	Faible
		Destruction d'individus ou d’œufs	Modéré
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site	Faible
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte de zone repos ou nourrissage	
Lézard des murailles	Non patrimonial	Destruction/altération d'habitats	Faible
		Destruction d'individus ou d’œufs	Modéré
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site	Faible
		Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte de zone repos ou nourrissage	

Tableau 15 : Reptiles - Phase exploitation

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d’impact brut
Toutes les espèces précédemment cités	Non patrimonial	Destruction d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction possible d’individus / d’œufs de la faune	Négligeable à nul
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte de zone repos ou nourrissage	

Tableau 16 : Mammifères terrestres - Phase travaux

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d’impact brut
Mammifères communs terrestres	Non patrimonial	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction d'individus ou d’œufs	Négligeable à nul
		Destruction possible d’individus / d’œufs de la faune	Négligeable à nul
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation habitats et barrière aux déplacements locaux Diminution espace vital : Perte de zone repos ou nourrissage	

Tableau 17 : Mammifères terrestres - Phase exploitation

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d'impact brut
Toutes les espèces précédemment cités	Non patrimonial	Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Destruction possible d'individus	Négligeable à nul

Tableau 18 : Chauves-souris - Phase travaux

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d'impact brut
Gîtes anthropophiles	Faible	Destruction/altération de gîtes	Négligeable à nul
		Dérangement des individus en gîte	Fort
Gîtes arboricoles	Faible	Destruction/altération de gîtes	Négligeable à nul
		Dérangement des individus en gîte	Fort
Gîtes cavernicoles	Non patrimonial	Destruction/altération de gîtes	Négligeable à nul
		Dérangement des individus en gîte	Négligeable à nul
Chiroptères de haut vol	Modéré à fort	Destruction d'individus volants	Négligeable à nul
		Destruction/altération d'habitats	Faible
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Fort
Chiroptères de bas vol tolérants à la lumière	Modéré	Destruction d'individus volants	Modéré
		Destruction/altération d'habitats	Faible
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Faible
Chiroptères de bas vol lucifuges	Modéré à fort	Destruction d'individus volants	Modéré
		Destruction/altération d'habitats	Faible
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Fort
	Fort	Destruction d'individus volants	Modéré
		Destruction/altération d'habitats	Faible

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d'impact brut
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Très fort

Tableau 19 : Chauves-souris - Phase exploitation

Eléments à enjeu	Niveaux de patrimonialité	Effet	Niveau d'impact brut
Chiroptères de haut vol : Pipistrelles / Noctules / Sérotines / Vespertilion	Modéré à fort	Destruction d'individus volants	Négligeable à nul
		Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Modéré
Chiroptères de bas vol tolérants : à la lumière Oreillards et Pipistrelles	Modéré	Destruction d'individus volants	Négligeable à nul
		Destruction/altération d'habitats	Négligeable à nul
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Faible
Chiroptères de bas vol lucifuges : Murins	Modéré à fort	Destruction d'individus volants	Négligeable à nul
		Destruction/altération d'habitats	Faible
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Fort
Chiroptères de bas vol lucifuges : Rhinolophes et Barbastelles	Fort	Destruction d'individus volants	Négligeable à nul
		Destruction/altération d'habitats	Faible
		Dérangement/ perturbation / Sous occupation du site Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Fort

5.6. Impacts – Risques naturels et technologiques

Tableau 20 : Niveau d’impacts bruts – Risques technologiques

Thèmes	Niveau d’enjeu (État initial)	Type et niveaux d’impacts	Niveau d’impact brut
Risques technologiques	Très faible	Aucun impact.	Négligeable
Risque sismique	Très faible	Compte tenu du projet, de sa localisation géographique et des caractéristiques locales, il ne peut être à l’origine d’amplification de ce phénomène naturel. Le chantier d’aménagement et l’installation en mode de fonctionnement normal ne peuvent être à l’origine de catastrophe naturelle.	Très faible
Risque incendie	Modéré	Le risque incendie impacte le projet.	Modéré
Risques foudroiement	Modéré	Compte tenu du projet, de sa localisation géographique et des caractéristiques locales, il ne peut être à l’origine d’amplification de ce phénomène naturel. Le chantier d’aménagement et l’installation en mode de fonctionnement normal ne peuvent être à l’origine de catastrophe naturelle.	Faible
Risques naturels	Faible	Mouvement de terrains, cavités souterraines : Comme toute activité ou présence humaine, tous les risques ne peuvent être écartés.	Très faible
Risques naturels	Faible	Retrait gonflement des argiles, risque d’inondation, remontée de nappes : Comme toute activité ou présence humaine, tous les risques ne peuvent être écartés. Ne pas accentuer le risque d’inondation	Faible

6. Mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)

Tableau 21 : Synthèse des mesures liées à l'environnement physique

Type de mesures	Description synthétique de la mesure	Aspect considéré
Evitement	Évitement géographique E.2.1.h : Aucun terrassement ne sera réalisé en dehors des pistes et des abords immédiats des zones d'implantation des éléments bâtis et de la clôture	Géomorphologie et relief
	Évitement technique E3.1.a : Absence de rejet dans le milieu naturel (air eau sol sous-sol).	Hydrologie
	Évitement temporel E.4.1.a : Adaptation de la période des travaux sur l'année.	Hydrologie
	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu.	Hydrologie
Réduction	Réduction technique R.2.1.a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier.	Climat
	Réduction technique R.2.1.d : Dispositif préventifs de lutte contre une pollution.	Climat
	Réduction technique R.2.1.c : optimisation de gestion de matériaux : Maîtrise des impacts généraux sur le sol et le sous-sol	Géomorphologie et relief / Géologie et pédologie
	Réduction technique R.2.1.c : optimisation de gestion de matériaux : Les engins utilisés seront adaptés au relief et à la faible épaisseur de sol de sorte à limiter les tassements, l'arrachage de la végétation naturelle et la création d'ornières. Utilisation de véhicules de maintenance en bon état de fonctionnement.	Géomorphologie et relief / Géologie et pédologie
	Réduction géographique R.1.1.b : limitation et adaptation des emprises du projet : Durant la phase de démantèlement, les mêmes précautions que celles prises en phase chantier seront à mettre en œuvre.	Géomorphologie et relief / Géologie et pédologie
	Réduction technique R.2.2.q : Dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes	Hydrogéologie
	Réduction technique R.2.1.d : Dispositif anti-pollution.	Hydrologie

Tableau 22 : Synthèse des mesures liées à l'environnement naturel

Type de mesure	Intitulé des mesures	Typologie de la mesure selon le Guide d'aide à la définition des mesures ERC - CGDD - Janv. 2018
Phase de conception	Mesures d'évitement ME-c1	Dimensionner le parc au regard des secteurs à enjeux écologiques forts et modérés ou des axes de déplacement des espèces E.1.1.c – Redéfinir les caractéristiques du projet
	Mesures de réduction MR-c1	Adapter les aménagements du projet au regard des zones humides par le choix d'une piste légère stabilisée E.1.1.c – Redéfinir les caractéristiques du projet
Phase travaux	Mesures d'évitement ME-t1	Débuter les travaux en dehors des périodes sensibles (mars à septembre) de la faune E.4.1.a – Adapter les périodes de travaux sur l'année

Type de mesure	Intitulé des mesures	Typologie de la mesure selon le Guide d'aide à la définition des mesures ERC - CGDD - Janv. 2018
	ME-t2	Ne pas effectuer de travaux sur le site de nuit et proscrire l'éclairage nocturne E.4.1.b – Adapter les périodes de travaux sur la journée
	ME-t3	Baliser les habitats remarquables situés à proximité des zones de travaux E.2.1.a – Mettre en place un balisage préventif d'une station/habitat d'une espèce patrimoniale ou remarquable
	MR-t1	Isoler temporairement la zone de chantier vis-à-vis des amphibiens à proximité des milieux humides préservés R.2.1.h – Mettre en place une clôture ou un dispositif de franchissement adapté aux espèces cibles - amphibiens
	MR-t3	Réduire l'impact lié aux véhicules de chantier en limitant le nombre d'engins, la vitesse de déplacement à 30 km/h et en sensibilisant le personnel aux éco-gestes R.1.1b - Limiter/adapter les installations de chantier
	MR-t4	Utiliser des plateformes étanches pour l'entretien des engins et prévoir un kit antipollution R.2.1.d – Prévoir un dispositif de lutte contre une pollution et d'assainissement provisoire des eaux pluviales et de chantier
	MR-t5	Lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes via un contrôle des engins, matériaux et des essences utilisés R.2.1f - Prévoir un dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)
	MR-t6	Conserver des milieux fonctionnels favorables au déplacement de la faune en phase travaux R.1.1.a – Limiter/adapter l'emprise des travaux et/ou des zones d'accès et de circulation des engins de chantier
	MR-t8	Créer des habitats de substitution pour les reptiles hors de l'emprise des travaux R.2.1.i – Eloigner les espèces à enjeux et/ou limiter leur installation - Abris & reptiles
	MR-t9	Transplantation d'une partie de pelouse acidiphile dans le cadre de la préservation d'une espèce floristique non protégée à enjeu de conservation R2.1n - Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel
Phase Exploitation	Mesures d'évitement -	-
	MR-e1	Gestion extensive par pâturage ou fauche tardive des espaces herbacés R.2.2o - Gérer de manière écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet
	MR-e2	Proscrire l'installation d'éclairages sur le site R.2.2c – Favoriser les dispositifs de limitation des nuisances envers la faune en phase exploitation – Pollution lumineuse
	MR-e3	Conserver des milieux fonctionnels favorables au déplacement de la faune en phase exploitation R.1.2a - Limiter/ adapter les emprises du projet - Réduction géographique en phase exploitation / fonctionnement
	MR-e4	Conserver une clôture à grosses mailles et les passages à faune. R.2.2j - Installer une clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises
	MR-e5	Créer des habitats de substitution pour les reptiles au droit du projet ou à proximité R.2.2l - Installer des abris ou des gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité
Mesures d'accompagnement et de suivi réglementaire	MS1	Organisation du chantier et suivi des mesures écologiques en phase chantier A.6.1a - Organisation administrative du chantier
	MS2	Suivi des espèces remarquables et mesures écologiques en phase exploitation A.6.2a - Action de gestion de la connaissance collective

Tableau 23 : Synthèse des mesures liées au milieu humain

Synthèse des mesures liées au milieu humain EType de mesures	Description synthétique de la mesure	Aspect considéré
Evitement	E.1.1.c : Redéfinition des caractéristiques du projet.	Réseaux et servitudes
	Evitement amont E1 1.c : Redéfinition des caractéristiques du projet. Evitement temporel E.4.1.d : Pour des raisons évidentes liées à la sécurité des personnes, le site clôturé sera interdit au public. Evitement temporel E.4.1.b : Adaptation des horaires des travaux (en journalier). Evitement géographique E2.2.b : Éloignement du projet vis-à-vis des populations humaines et/ou sites sensibles.	Tourisme et loisirs
	Evitement en amont : E.1.1.c - Redéfinir les caractéristiques du projet Evitement géographique : E.2. b. Éloignement du projet vis-à-vis des populations humaines et/ou sites sensibles.	Respect du voisinage et sécurité du personnel : Effets optiques
	Evitement technique : E.3.c. La production de déchets sera maîtrisée en amont du projet au travers de l'efficacité de la technique constructive et des calculs des quantités utiles.	Gestion des déchets
	R.2.1a Adapter les modalités de circulation des engins de chantier	Réseaux et servitudes
Réduction	R.1.1a Limiter / adapter les emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier	Réseaux et servitudes
	Réduction technique : R2.1j et R2.2b : Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines. Réduction : R.3.1b - Adapter les horaires de travaux journaliers - Réduction temporelle en phase travaux. Réduction technique : R2.2b Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines.	Respect du voisinage et sécurité du personnel : Poussières
	Réduction : R.1.1b - Limiter / adapter les installations	Respect du voisinage et sécurité du personnel : Effets optiques
	Réduction : R.3.1b - Adapter les horaires de travaux journaliers - Réduction temporelle en phase travaux. Réduction technique : R2.1j - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Respect du voisinage et sécurité du personnel : Vibrations
	Réduction : R.1.1b - Limiter / adapter les installations de chantiers.	Gestion des déchets
	Réduction : R.1.1b - Limiter / adapter les installations de chantiers	Gestion des déchets
	C- Acc A.9.a: En cas de salissures ou de dégradations, les chaussées seront nettoyées et remises en état à l'identique.	Réseaux et servitudes
Compensation / Accompagnement	Accompagnement A.9.a : Si des conteneurs communaux sont localisés à proximité de la centrale, ceux-ci pourront être utilisés afin de faciliter le tri lors des activités de maintenance. Accompagnement A.9.a : Les équipes de maintenance reprendront les déchets avec eux pour les déposer dans les lieux les mieux adaptés (déchetterie).	Gestion des déchets

Tableau 24 : Synthèse des mesures liées aux risques naturels

Type de mesures	Description synthétique de la mesure	Aspect considéré
Evitement	Evitement technique E.3.2.d : Les conduites à risque vis-à-vis des feux feront l'objet d'une sensibilisation auprès de tous les intervenants des entreprises présentes à un moment ou à un autre sur le site.	Risque d'incendie de forêts
Réduction	Réduction technique R.2.2.r : Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les dispositions énoncées dans le courrier du SDIS 87 datant du 18 février 2020 et par courriel du 15 mars 2024.	Risque d'incendie de forêts
	Réduction technique R.2.2.r : La foudre tombe de manière aléatoire ; aussi pour éviter que les installations ne soient endommagées en pareil cas, un dispositif parafoudre équipe l'ensemble de la centrale solaire afin de la protéger.	Risque météorologique

7. COMPATIBILITES DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET ARTICULATION AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Plans, schémas, programmes	Articulation du projet de parc solaire
Schémas de mise en valeur de la mer	Non concerné
Plans de déplacements urbains (PDU)	Non concerné
Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux	SDAGE Loire-Bretagne – Compatible
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	SAGE Creuse – en cours d'élaboration
Plans de gestion des risques d'inondation	Non concerné
Chartes des parcs nationaux	Non concerné
Charte des parcs naturels régionaux	Non concerné
Plans nationaux de prévention et de gestion des déchets	Respect des dispositifs réglementaires en matière de gestion des déchets en phase chantier, exploitation et démantèlement – Compatible
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets	
Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux d'Ile-de-France	Hors Ile-de-France - Non concerné
Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics d'Ile-de-France	
Schémas régionaux des carrières	Pas de carrière en activité dans l'aire d'étude immédiate - Non concerné
Schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris et contrats de développement territorial	Hors Grand Paris - Non concerné
Programme d'actions national et programmes d'actions régionaux pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	Applicable aux exploitants agricoles et toute personne physique ou morale épandant des fertilisants azotés sur des terres agricoles – Non concerné
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)	SRADDET Nouvelle Aquitaine – Articulation positive
Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR)	S3REnR Région Nouvelle Aquitaine – Compatible
Directives régionales d'aménagement des forêts domaniales	Non concerné
Schémas régionaux d'aménagement des forêts des collectivités	
Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) des forêts privées	
Plans départementaux des itinéraires de randonnée motorisée	Absence dans l'aire d'étude immédiate – Non concerné
Plan de gestion des risques d'inondation	Non concerné
Document stratégique de façade	Non concerné
Schéma de Cohérence Territoriale	Non concerné
Plan local d'Urbanisme	PLUi du Haut Limousin

8. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

7.1. Analyse des effets cumulatifs

Les effets cumulatifs sont les effets associés entre le projet de parc photovoltaïque et des installations existantes de même nature, soit, d'autres parcs photovoltaïques au sol.

Inventaires des parcs photovoltaïques existants

Aucun projet en cours de fonctionnement n'a été recensé dans un rayon de 5 km autour du projet.

7.2. Analyse des effets cumulés

D'après l'article R122-5 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact doit contenir l'analyse « *du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées.* »

Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés.

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ✓ *ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;*
- ✓ *ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.*

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Inventaires des projets connus

La liste des projets dont les effets peuvent être cumulés au projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe sont les suivants :

- ✓ Au sein de l'aire d'étude rapprochée, aucun projet ayant fait l'objet d'une étude d'impact, d'une enquête publique ou d'un avis de l'autorité environnementale n'a été mentionné par les administrations consultées.
- ✓ Au sein de l'aire d'étude éloignée, on trouve le parc éolien des portes de Brame-Benaize qui sera mise en service courant 2024.
- ✓ A proximité des aires d'études, on peut mentionner deux autres projets à l'étude et un parc éolien en voie de construction :
 - Le projet de parc éolien des Boucles du Vincou dans la commune de Peyrat-de-Bellac (avis MRAe n°2023APNA134) situé à 12,5 km au sud-ouest ;
 - Le projet de centrale photovoltaïque au sol de « La Châtre » à Magnac-Laval et Saint-Léger-Magnazeix (avis n°MRAe 2023APNA85) situé à 11,7 km au nord-est ;
 - Le parc éolien de Magnac-Laval en cours de construction (avis MRAe n°2018APNA104) situé à 8,6 km au nord-est.

9. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'objet de cette analyse est d'évaluer les incidences du projet sur le réseau Natura 2000, conformément aux articles R. 414-19 et suivants du Code de l'environnement relatifs à l'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est réalisée pour les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des sites localisés dans un rayon de 5 km autour du projet.

Site(s) Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée (5 km) :

• Type	• Identité	• Description	• Distance à la ZIP (km)
• ZSC	• FR7401147	• Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents	• 1,9

L'analyse a été menée à partir des documents d'objectifs (DOCOB) disponibles et des formulaires standards de données (FSD) dont les versions officielles transmises par la France à la Commission Européenne sont consultables sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

- Le Document d'objectif (DOCOB) du site FR7401147 nommé « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » établi en octobre 2003 ;

Le formulaire standard des données (FSD) du site FR7401147 mis à jour en février 2017 .

L'évaluation s'est intéressée aux incidences du projet sur l'unique site NATURA 2000 localisé dans un rayon de 5 km autour de l'AEFF, à savoir la ZSC n°FR7401147 nommée « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents ».

Aucun habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site NATURA 2000 n'est directement présent sur l'AEFF, ni écologiquement connecté à cette dernière.

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Coléoptères saproxyliques ; Chiroptères) ayant justifié la désignation du site NATURA 2000 furent quant à elles localisées sur le site lors des prospections de terrain. Avec la mise en œuvre de l'ensemble des mesures ERC présentées, le projet n'induit pas de risque significatif de mortalité ou de perturbations de nature à remettre en cause le bon accomplissement des cycles biologiques et le maintien en bon état de conservation des populations puisque aucune espèce se subit d'impact résiduel significatif.

Par conséquent, le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats et les populations des espèces ayant permis la désignation des sites Natura 2000 de la Directive « Habitats ».

Projet de parc solaire au sol des Pierres Blanches sur la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)

Volet écologique

Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude

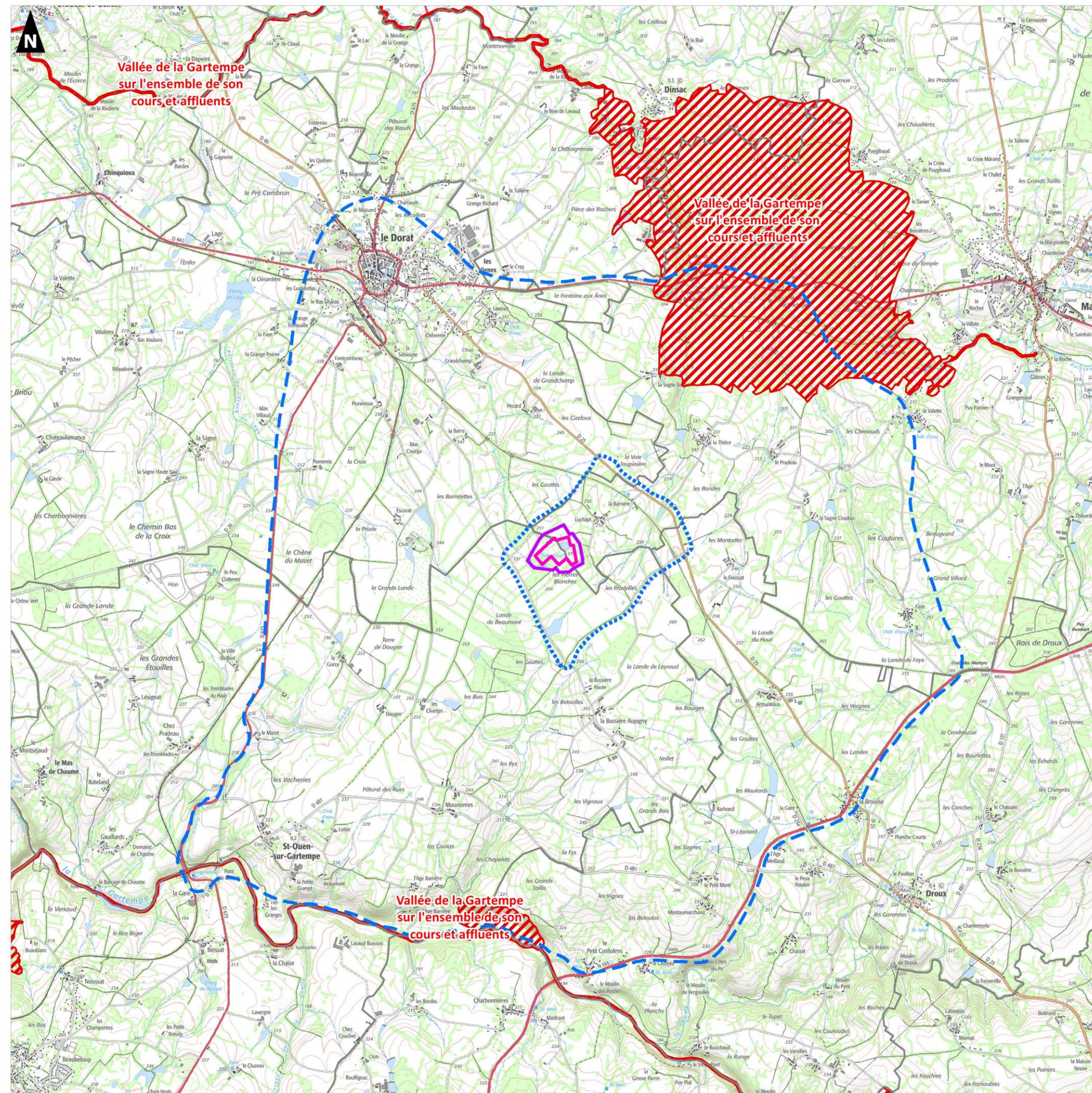
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)
-  Aire d'étude faune flore (AEFF)

Limites administratives

-  Limite départementale
-  Limite communale

Type de sites Natura 2000

-  Zone Spéciale de Conservation



10. AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACTS ET DES ETUDES QUI ONT CONTRIBUE A SA REALISATION



AUDDICE URBANISME – Agence Auvergne Massif Central

Le Brézet - 47 rue Jules Verne

63100 Clermont-Ferrand

- **Responsable d'agence Auvergne Massif Central** : Fabien ROUX, urbaniste OPQU, 16 années d'expérience
- **Chef de projet environnement** : Clément BOUDIER, consultant aménagement du territoire, 8 années d'expérience
- **Cartographe** : Camille PREVOST, cartographe-géomaticienne, 11 années d'expérience



AUDDICE ENVIRONNEMENT – Agence Val-de-Loire

Zone d'activité Ecoparc – rue des Petites Granges

49400 Saumur

- **Chef de projet paysagiste** : Damien HUMEAU, paysagiste-concepteur, 8 années d'expérience
- **Cheffe de projet écologue** : Lucie HOORNAERT, ingénieure écologue, 2 années d'expérience

11. Conclusion

Le projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe concerne l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol de 2,20 ha (surface clôturée) sur une emprise maîtrisée de 4,44 ha. Il est situé sur une ancienne carrière à Saint-Ouen-sur-Gartempe, commune membre de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche située dans le département de la Haute-Vienne (87).

Ce projet est le fruit d'une parfaite collaboration avec les élus du territoire et la prise d'une délibération favorable au développement d'un parc photovoltaïque dès les prémises de ce projet. Par ailleurs, ce projet a été classé parmi les zones d'accélération en début d'année 2024 par les élus de la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe.

Les objectifs ambitieux de développement du photovoltaïque, fixés par les PPE successives impliquent nécessairement la réalisation d'un parc conséquent de centrales photovoltaïques au sol, seules infrastructures capables de produire des quantités significatives de kWh à des prix compétitifs pour le consommateur final. Or, l'un des enjeux de la production photovoltaïque au sol est sa consommation d'espace, la priorité est donc donnée à la recherche de terrains qu'il n'est pas préjudiciable de dédier à cette activité.

L'atteinte des objectifs ambitieux de développement du photovoltaïque devient urgente et nécessaire, impliquant la réalisation d'un parc conséquent de centrales photovoltaïques, le projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe répondant donc à une raison impérieuse d'intérêt public majeur. D'ores et déjà anthropisé, et situé hors des principaux enjeux environnementaux et paysagers, ce choix de site s'inscrit dans la volonté d'investir prioritairement les terrains dégradés par d'anciennes activités industrielles pour y déployer des installations photovoltaïques. Ce site présente également différents atouts : peu visible, disposant d'une bonne irradiation ainsi que facile d'accès.

Ce projet d'une puissance de 2,69MWC participera à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux.

En effet, l'analyse paysagère a montré, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, que les perceptions visuelles sont fortement contraintes par un effet combiné du relief et de la végétation bocagère qui multiplient les écrans visuels à différents plans. Que ce soit les centres-bourgs, les habitations isolées ou encore les infrastructures routières du territoire, le cadre végétal assez dense alternant entre les portions aux abords fermés et ouverts ne permet pas de dégager de sensibilités particulières. Il en est de même depuis les habitations proches (lieux-dits Luchapt et La Barrière), compte tenu de l'éloignement et du contexte d'insertion de ces dernières, aucune sensibilité n'est relevée.

Concernant le volet naturaliste à présent, des enjeux forts ont été relevés sur la moitié ouest de la parcelle C62 de Saint-Ouen-sur-Gartempe. Le design a donc été retravaillé afin d'éviter au maximum les zones à intérêts écologiques forts et difficilement compensables :

- Lande à callune vulgaire et Ajonc nain : habitat d'intérêt communautaire et déterminant ZNIEFF fonctionnel abritant des stations d'espèces remarquables ;
- Pelouse acidiphile : habitat d'intérêt communautaire et déterminant ZNIEFF classé en enjeu fort à modéré pour son intérêt écologique.
- Espèces floristiques remarquables dont deux classées en danger sur liste rouge régionale ;

- Boisement caducifolié de transition vers une chênaie acidiphile et boisement de type chênaie acidiphile sur plantation à Fragon petit-houx : exploités pour la chasse et le transit et les décollements d'écorce sont utilisés pour le gîte en période de parturition pour la plupart des espèces de chiroptères ;
- Milieu aquatique et humide (0,21 ha) favorable à la séquestration de carbone, jouant un rôle en tant que lieu de relais ou complémentaires pour la faune des milieux humides et avec une certaine fonctionnalité hydraulique.

En réduisant la taille du projet de 7 ha à 2,2 ha, wpd solar France fait le choix de s'inscrire pleinement dans la séquence ERC et répond de cette façon aux exigences environnementales et administratives.